1615

L'OMBRE DE HENRI LE GRAND, AV ROY.

M. DC. XV.

Case
F.
39
.326
16150m
THE NEWBERRY
LIBRARY

48-1127

L'OMBRE DE HENRY LE GRAND AV ROY.

MON Fils, mon bien-aymé, mes delices; Asseure toy mon enfant: N'aye point de peur. Ie ne suis pas vn Morphee. Ce n'est pas vn Phantosme qui te parle. C'est ton pere. Ton Geniteur. Celuy qui t'a engendré. C'est moy, mon fils, c'est moy mesme. Non pas celuy que tu as veu la gloire du monde, que tu as tant de fois embrassé, qui t'a si tendrement carressé. Ce n'est pas ce grand. Cét Auguste. Ce pere du peuple. Cét Arbitre de la Chrestiété. Ce ne l'est pas en sa partie visible, palpable, terrestre. Celui là n'est plus que cendre, que pourriture. Ce l'est toutefois en cét autre inuisible spirituelle. Celuy là subsiste, immortel, incorruptible. En cete forme (si l'esprit en est capable) Ie viẽs à toy mes cheres entrailles vne puissance infinie, vn decret eternel m'y porte: si extraordinairement & contre nature, tu en dois la recognoissance à ce grãd Principe à ce premier moteur. Car (ô mon enfant) d'où ie suis nul ne retourne. Ce t'est vne grace particuliere du Tout-puissant; lequel derogeant pour ceste fois à la loy immuable qu'il en a imposee dés le commencemẽt, m'a redonné la voix, pour t'instruire: pour te declarer les

choſes que tu dois faire: Celles que tu dois euter. Celles en ſomme par le moyen deſquelles tu viuras, tu regneras & mouras heureux. Ie t'en auois viuant deſtiné les methodes, & te les euſſes laiſſees, ſi ce grand Dieu de qui ie les ay receües n'euſt retrãché ſi toſt le cours de ma peregrination. Il eſt vray que iuſques icy, elles t'euſſent eſté inutiles, la foibleſſe de ton aage ne t'en ayant encores permis l'vſage. C'eſt à preſent (mon fils) qu'il te faut rendre ceſt' eſtude familiere, puis que le iour eſt venu qui te met en main les reſnes d'vn ſi grand & penible Gouuernement. Iour par lequel tes volontez deuiennent Arreſts. Arreſts qui porte en front le bien ou le mal. & l'execution auſſi prompte que le commãdement. Ce grand pouuoir (mon fils) te doit eſtre vn puiſſant moyen pour te diſpoſer à tellement regler tes actions, que bien qu'elles ne ſoient aſſujeties à la correction daucun, tu les ſoubmettes neantmoins à celle de la vertu, & des graces, qui te ſeront des maiſtres & precepteurs vigilans pour en retenir les excés, veu meſmes que les vices prenants leur courſe dant la carriere de la puiſſance, preſſent les paſſions de ſorte, que les moindres pechez és hommes priuez deuiennent és Princes crimes attroces. Ce pendant ayans vn notable intereſt ſur tous autres d'eſtre & paroiſtre zelateur des choſes bonnes, non tant pour ce que de là leurs noms volent à la gloire, qui les fait eſtendre &

dilater en autant de lieux où en passe la renommee, que pour l'vtilité particuliere de leurs personnes & de leurs peuples, qui tirent volontiers des actions de leurs Princes, les traicts dont ils se forment. Cela (mon fils) auec le desir que i'ay touſiours eu de voir ton Estat dans le luſtre qui luy est promis, & où il peut entrer par les bonnes conditions de ta personne, m'a faict pour vn temps quitter les lieux celestes, ou i'estois rauy en la contemplation de la gloire de mon Dieu, pour venir à toy, afin que tu apprennes par ma bouche, les voyes par lesquelles tu t'y pourras acheminer. Mais ne pense pas que ce soient illuſions que les vapeurs prouoquẽt, songes ou reſueries nocturnes. Ce sont veritez, preceptes, & enseignemens, dont ie veux que tu faces estat, cõme tu ferois du testamẽt & diſpoſition de ma derniere volõté. A l'vſage tu en cognoiſtras les douceurs, la ſoigneuſe culture t'en fera gouſter les fruits, dõt le bon gouſt ſe fera ſauouer à tes peuples, qui deux s'eſpandra par tout le monde, & fera que du commun conſentement des nations, on apprendra à l'honneur de tes vertus, les titres plus glorieux cy-deuant conferez aux Grands Auguſtes, aux plus ſages Princes. Eſcoute moy (donc mon fils) & pren pour aſſeurance de la verité de mes paroles ce tendre amour que viuant ie t'ay porté. Pour gage de leur valeur, mes eſtudes, mes fatiques, mes trauerſes continuelles, & ceſte longue experience que i'ay

faicte en la pratique des affaires du monde. Car ce cours, bien que trauerſé, n'a laiſſé de me ſeruir grandement, & m'a fourny de maintes leçons, qui m'ont infiniement aydé pour la conduite de tant d'affaires qui me ſont tombees ſur les bras; dequoy ie penſe auoir recueilly des maximes ſi veritables, que bien ſuyuies. Ie ne croy pas que l'vſage ne correſpondent aux fins pour leſquelles tu t'en deuras ſeruir. Maximes de tant plus certaines, qu'eſprouuees de moy, & que leurs effects paroiſſent en tes affaires que ie ne tiens pas ſi des-ordonnees que tu ne puiſſe voir encores quelques reſtes de l'ordre que i'auois commencé d'y eſtablir par ce moyen. Et ſi ie n'ay paracheué, Si ie n'ay conduit ce beau deſſein à ſon terme. C'eſt mon fils, qu'à cela ie n'eſtois pas deſtiné. Tant de guerres par moy ſouſtenues, tant de ſang eſpandu, tant de violences (bien qu'a iuſtes tiltres) M'ont neantmoins priué de ceſte gloire, que i'euſſe tres-volontiers preferee à tous ces lauriers, à tous ces triomphes, que la valeur & generoſité de mes actions m'ont acquiſes, Ceſt à toy (ô mon petit Salomon) que la fin de ce bel œuure eſt remis. A toy Roy de paix, que la perfection de ce temple, de cet edifice glorieux eſt ordonnee, afin que Dieu te faiſant repoſer de tous ces ennemis à l'enuiron, Tu faces habiter Iuda & Iſrael en aſſeurance à la gloire de celuy par lequel les Roys regnent, au quel ſoit honneur &

force aux siecles des siecles. Amen.

Or mon fils, Dieu estant le commencement & la fin de toutes choses, aussi te faut-il commencer par luy mesme, & te souuenir que la crainte de luy est le commencement de science: que sans elle les plus belles actions sont vaines: Sçauoir discourir de la nature des choses, des influëces celestes, des proprietez de toutes creatures: Ce sont sciences, mais dont les fruits sont aussi tost gastez que produits s'ils ne sont accõpagnez de celle-cy. C'est le sel qui les garde de corruption. Le lustre qui les faict paroistre ce qu'elle sont, Ce qui leur donne poids, force, vigueur, & sans quoy elles ne peuuent estre qu'vn corps sans mouuement, qu'vne ame sans ces qualitez, que rien & moins encor, si en la priuation de l'estre, il se peut trouuer quelque chose de moindre. De ces sciences naturelles, est esguillonné l'appetit des sens humains. De celle-cy l'ame en est repuë, & rassasiee. Elle y trouue substance condigne à la qualité. Celle-là n'est pas plustost conceue qu'esteinte. Celle cy demeure perpetuellement. Ses effets ne regardent pas seulement la vie presente, mais encore celle qui est à venir. C'est donc à ceste estude, mon fils, que tu te dois principalement appliquer. comme plus solide, & de laquelle les fruicts sont plus certains. Outre le contentement que tu en receuras en ton ame, les benedictions du Seigneur te seront adiousstees par dessus. *Car bien-*

heureux eſt l'homme (dit le Sage parlant de ceſte ſcience) *qui met en auant intelligence : Il y a longueur de iour en ſa dextre, & en ſa ſeneſtre richeſſe & honneurs : ſes voyes ſont voyes plaiſantes, & tous ſes ſentiers ſont paix.* Et tu le dois de tant plus (mon fils) que Dieu t'a fait n'aiſtre Prince. Obligé par ceſte eminence d'onneur, à recognoiſſance plus particuliere vers luy : La raiſon voulant que l'obligation ſuiue autant que faire ſe peut, la nature du bien-fait, & le merite du bien faicteur. Mais encores d'autant que tu as à viure icy bas, comme ſur vn theatre ouuert de tout coſtez, ſur lequel tu es veu de toutes parts: & duquel auſſi tes actions doiuent eſclairer ceux qui les regardent. Car les Princes ſont eſtablis pour lumiere à leurs peuples. Ce ſont flambeaux poſez comme ſur vne haute tour pour les addreſſer, qui ne doiuẽt eſtre couuerts d'aucũ voile qui en puiſſe troubler l'Eſtat. Autrement cõme ils ſont hauts montez, leurs tenebres ſont plus en veuë : leurs cheutes ſont plus remarquables. Elles ſont conſiderees comme ſous vn verre. Elles groſſiſſent dans le luſtre de leurs perſonnes : & bien que ceſte dignité en laquelle ils ſont eſleuez, leur donne de grands auantages ſur les autres hommes; ſi eſt-ce que leur éminence n'amoindrit pas leur peché, elle l'agraue. C'eſt pourquoi il te faut diſpoſer en ſorte tes affections, quelles ſe reduiſent volontairement ſoub la loy de ce pedagogue, afin que l'Hiuer de ton regne

ſoit

ſoit auſſi beau que ſon Printemps. Et tu le feras dignement, ſi tu prens garde que tes ſens exterieurs ne vaguent à plaiſir & au gré de ta paſſiõ: mais que ſeruiteurs fidelles, ils le laiſſent rãger à cette raiſon qui à pour objet la loy de Dieu, & ſa crainte. Car comme l'on ne peut donner au but que d'vne ſorte, auſſi les actions de l'homme ne peuuent eſtre bonnes que par ce moyen. Et voicy l'aduantage que tu en tireras: que toute façon de viure te ſera douce & plaiſante, tous ſuccez agreables, au contraire faſcheux & importuns: eſtant certain qu'il n'y a degré d'honneur ny nobleſſe de ſang qui donne tãt de calme à la vie de l'homme que d'auoir l'ame nette de vice. En vn mot ſi tu veux eſtre homme de bien, ſois tel que tu voudrois eſtre eſtimé & reputé des autres. C'eſt la plus courte voye pour y paruenir: & ce ſera ceſte crainte de Dieu qui t'y conduira. Si tu le fay, tu verras par experiẽce: que puiſant dans cette ſource toutes les actions de ta vie, les ruiſſeaux en couleront ſur tes ſubiets: Dont ſe produirõt en eux les fruicts d'amour & d'obeyſſance vers toy, à la grande gloire de ton nom & au bien de ton Eſtat.

De cette ſcience, mon fils, comme le fondement de toutes ſe produiront en toy les autres qualitez propres à ton adminiſtration. La Iuſtice qui eſt la principale de ſes ſuiuantes te ſera compagnie ordinaire, cõme celle par le moyen de laquelle la ſocieté des hommes eſt cõſeruee.

Qui t'aproche de plus prez de la Diuinité, & te fait le portraict visible d'icelle: pour lequel élabourer il ne t'est besoin d'autre Sculpteur que de toy mesmes. Tu l'y trouueras tout formé, tout façõné, si tu as au cœur la crainte de celuy que tu represente, & l'obseruation de sa Iustice empreinte. Or mon fils. Le premier effet de iustice consiste à ne faire à autruy, ce que nous ne voudriõs no⁹ estre fait. Pour l'efectuer il te faut apporter vne telle tẽperature à tes passiõs, qu'el n'outrepassent ce deuoir pour attenter auec iniustice sur l'autruy. Mais que satisfaict & cõtent du tien, tu le ioüisses auec le repos que reçoit vne conscience non blessee d'aucun ressẽtiment du tort fait au prochain. Et ceste espece de Iustice te fera tomber dans vne autre qui veut, que non seulement on ne rauisse le bien d'autruy, mais qu'on le deffende des violences du rauisseur. Et celle-là te regarde en deux manieres. La premiere en ce que si l'outrage t'est deffendu en ton particulier. Elle te permet aussi de le repousser s'il t'est fait, & te l'enjoint, de tant qu'il est iuste de se conseruer le bien qui nous est donné pour l'entretenemẽt & conseruation de nos vies. La secõde en ce que n'estans pas naiz seulement pour nous, Mais aussi pour profiter les vns aux autres, & specialement les Princes au reste des hommes: tu es obligé par cette loy de les defendre contre l'oppression les plus forts, toy dis-ie à qui le glaiue est com-

mis à ceſte fin. Autrement ce ſeroit verſer dãs l'iniuſtice, qui ne ſeroit pas moins grande, qu'ẽ les outrageant. Car ces vices ſont pareils ; tous deux neantmoins contraires à la vertu. Il te faut donc, mon fils ; puis que ceſte obligation eſt eſſentielle à la charge que tu exerces: que c'eſt vne rente fonciere annexee à ta Couronne que tu ne peux amortir, & dont tu dois payer les apports de iour en iour ſans interruption, trauailler courageuſemẽt en cét exercice, & tenir la main qu'elle ſoit detaillee fidellement, non ſeulement de toy en ce qui ſera de ta cognoiſſance, mais de tes Officiers auſquels tu en as remis la garde & diſtribution : Afin que ceſte vigilance, te ſoit vne deſcharge vallable, au compte qu'il te conuiendra rendre vn iour de ton adminiſtration. Et tu t'en acquitteras en l'vn & en l'autre dignement. Lors que tu ne refuſeras tõ oreille à l'affligé pour l'eſcouter. Que tu tiẽdras la balance equitable : Que le ſeul poids de Iuſtice l'emportera. Que tes miſericordes ne ſeront verſees ſur ſubiets indignes. Que l'equité les accompagnera touſiours. Que tes iuſtes promeſſes ſeront entretenuës. Que tous tes peuples te ſeront en meſme degré d'amour. Que tu ne les chargeras d'impoſitions outre leurs forces : & les neceſſitez publiques. Que les cauſes ceſſantes tu feras ceſſer les effects. Que les remonſtrances qui te ſeront faictes en iuſtice, ſeront receuës de toy benignement

Que tu auras l'œil que tes Officiers en vſent equitablement. Qu'ils n'ayent eſgard à l'apparence des perſonnes. Que la corruption n'ẽtrent dans leurs Conſeils. Qu'ils banniſſent de leurs procedures toutes chicanes & ſubtilitez qui ne ſeruent qu'à l'obſcurciſſement de la verité, Que ceux qui ont charge de veiller ſur les actions des compagnees, empeſchent les brigues qui ſe practiquent entre les Officiers, meſmes pour faire pancher la balance de la part qu'ils affectionnent. Qu'à cét effect, ils paſsẽt anx chambres, deſtournent les entreueuës, deuis & pour parlers des Officiers, & procedent contre ceux qu'ils trouuerront en faulte au gré de l'Ordonnance. Qu'ils corrigent les exactions de leurs Miniſtres. Quand tu veilleras que les Reglemens faicts ſur la police ſoient entretenus. Les concuſſions des Officiers d'icelle & leurs monopoles refrenez. Que les coulpables ſeront punis. Que dans tes Conſeils le traicq ſera retrãché : Que l'immortalité des procedures en ſera bannie. La faculté d'euoquer plus rarement accordee. Les negoces & compoſitions de lettres & d'affaires rejettees : Les rapines de tes Officiers de Finances chaſtiees. Leurs délayemens aux fins de non payer corrigez. Les caballes d'entr'eux, & les ordonnateurs reprimees. Bref quand tu auras tellement reglé les functions de toy & de tes Miniſtres que chacun ſe maintienne dans les termes du deuoir &

de la modestie à quoy les charges les obligent. Ce faisant tu ne peux faillir de te voir florissant, Roy d'vn Estat opulent: d'vn peuple obeïssant, Aymé esgallement & craint, Ton regne bienheuré d'vne longue paix, & son yssuë couronnee de gloire.

De l'vsage de ceste vertu, mon fils, tu tomberas en la praticque d'vne autre qui n'est pas moins excellente; d'vne autre qui fait les Princes vaincueus d'eux mesmes. Qui fait que pouuãs plus de mal, ils en font le moins. Qui les fait oublier volõtiers les interests particuliers pour les publics. D'vne autre en somme par laquelle ils surmonrent la nature mesme. Et c'est cellelà qui me faict souhaitter pour toy auec le Sage, que *Benignité & misericorde ne t'abandonne point, Que tu les lies en ton col, & les escriues sur la table de ton cœur, afin que tu trouue grace & bonne prudence deuant Dieu & les hommes.* Or mon fils ceste benignité ne consiste pas seulement à l'estre affable, debõnaire & de facile accez: qualitez qui sont comme le miel & la douceur de l'ame biẽ conditionnee; mais à pardonner les offences receuës: bien faire à ceux-là mesmes qui t'auront meffait. T'y exerçant peu à peu en choses basses & de peu de valeur, pour sur les grandes occurrences t'y monstrer resolu & constant. Et ceste qualité en toy, te sera vn contre esclataut rayõ de la Maiesté Diuine. Car cõme elle ne se plaist à destruire ce qu'elle a fait. Ains le conserue & le

maintient en eſtre; Auſſi veut elle que les Princes qui la re preſentent, imittent cette ſienne clemence & bonté pour en vſer auec prudence ſur les peuples qui leur ſont ſoubſmis. Pour le bien, faire ſouuientoy de ta condition. Condition tãt eſleuee par deſſus tous les autres hommes, & leur baſſeſſe en ton eſgard: te figurant que ce ſeroit laſcheté à ta hauteſſe d'exercer ſes vengeances ſur choſe tant deprimee: Que la volupté & le contentement ſingulier des grands courages ſe termine a ce point de renger leur ennemys au pardon: Qu'ils ſont plus ſatisfaits de leur demiſſiõ que de leur ruyne. Et ainſi te propoſant ces degrez tu cõcluras infailliblement qu'il y aura plus de gloire pour toy à releuer à pardonner à bien faire, qu'a renuerſer deſmolir & deſtruire. Outre qu'en ce faiſant comme tu t'approcheras de Dieu, auſſi feras-tu du cœur des hommes: Et en reſſentiras en ton ame, vn plaiſir & contentement inimaginable. Mais auſſi mon fils prend garde qu'en ſon vſage trop frequent tu ne tombes en ſon contraire, Car il eſt autant cruel de pardonner à tous que de ne faire grace à aucun. Cette vertu reſide dans la mediocrite. Elle eſt en ſon luſtre ſi elle eſt accompagnee d'equité, qui eſt l'ame de iuſtice. Les cauſes, les perſonnes, & les ſaiſons y conſiderables. En telles conditiõs l'a viendrois tu mettre en praticque qu'elle ſeroit vicieuſe, ſpeciallement quand les fautes

ſont publicques, eſquelles le chaſtimẽt eſt ſouuent requis pour l'exemple: & l'auſterité neceſſaire Autrement ce ſeroit ouurir la porte à la deſbauche, & par la conniuence donner lieu au deſordre. Neantmoins ſi tu es contraint d'vſer de correction, que ce ſoit comme les loix, qui puniſſant ſont bien meues d'equité non de cholere : Ou cõme font les medecins qui tous autres remedes manquants retranchent ou cauteriſent le membre gaſté, mais ſans émotiõ ſans alteration : Et encores pluſtoſt ſur les autheurs du mal que ſur ceux qui l'ont fait, ſur les chefs que ſur les peuples qui les ont ſuiuis. Ceſte paſſion ez Princes eſtant de plus dangereuſe qu'il eſt mal-aiſé de tenir meſure en licẽce non limitee. Donne luy temps qu'elle ſe puiſſe diſſoudre : Car les fautes paroiſſent plus grandes au trauers d'elle. Et te ſouuien touſiours de la loy de l'Empereur Theodoze, qui deffend l'execution des commandemẽs de l'Empereur que trente iours apres qu'ils ſeront eſmanez. Il ſçauoit par ſon eſpreuue combien ces bouillons ez grands Princes ſont violens par l'extremité de pouuoir qu'ils ont de tout faire. Si tu la ſens venir, preſente luy auſſi toſt la cauelle ſon de la raiſon, qui la gourmãde de ſorte que ces eſlãs ayent temps de s'alenter, O la digne & venerable qualité que c'eſt de ne s'eſmouuoir au gré de ceſte paſſion ou du moins ne donner lieu à ſon eſmotion. Pour en diuertir les broüillars

accouſtume toy à ne te courroucer pour choſe qui t'arriue, ceſte habitude l'engendre: Mais s'il aduiẽt que tu le faces, que ce ſoit cõtre les motifs meſmes en ton courronx. , Ces petits vents quoy que foibles la diſſipent & reduiſent à neãt. ſinon ces eſtincelles couuantes deuiennent vn grand feu, qui embraſe & cõſume tout. Ez graces pardons & abolitions dont tu ſeras requis: Ayes touſiours eſgard de ne les cõferer ſans au prealable t'eſtre deuëment informé de l'excés. Et que le iugement que tu en feras, bien qu'il tende à la clemence qu'il ne s'eſloigne pourtãt de la Iuſtice: Mais que l'équité en face le cõtrepois. Car qui peut chaſtier le vice & le tolere, y a part. Et n'eſt pas deſchargé ſi nõ de la peine, au moins de la coulpe. Ce ſera à ta prudẽce de faire diſtinctiõ des crimes pardõnables, d'auec ceux qui meritent punition ſans reſſource. Mais ſur tout en l'octroy que tu feras de telles graces ſouuiẽt toy de ne te laiſſer ſeduire, n'y à la paſſiõ de tes Courtiſans n'y à la faueur que tu leur pourrois porter par hõte que tu euſſes de les refuſer en choſes iniques. Paie leurs importunitez d'vn refus abſolu, couuert de ce mot de Pericles. Qu'il faut eſtre amy iuſques aux autels. Car s'ils n'ont pas honte de requerir des choſes iniuſtes, tu ne deuras pas craindre de les refuſer pour choſes raiſõnables. Que la douceur neãtmoins preualle touſiours & domine, où il ira de la vie & de l'honneur des hommes.

Tu

Tu as de ceſte vertu mon fils nombre d'exemples domeſtiques, & ſans paſſer plus outre en moy meſme (ie le puis dire ſans vanité) car c'eſt celle d'entre toutes qui m'a le moings abandonné celle que i'ay plus cherie: Et dont les offices m'ayent eſté plus ordinaires : non peut eſtre ſans exces, toutesfois ſans repentir. Ie me ſuis baigné maintesfois en ces exercices auec vne telle volupté, que i'en ay ſouffert des intereſts notables: Et tels, que ie doubte qu'il me couſtent la vie. L'hiſtoire de mon regne t'en produira trois conſiderables. Le Pardon General que i'ay faict au chefs de la derniere ligue, apres tant d'eſſays de me rauir & la vie & mes couronnes. Mon ſilence perpetuel & ignorance feinte des fauteurs de la conſpiration du Mareſchal de Biron, bien que ie les congneuſſe tous. Et le reſtabliſſement des Ieſuiſtes, apres vn arreſt authenticque de banniſſement iuſtifié par ma bouche. Ie t'en pourrois cotter d'autres circonſtances, mais i'ayme mieux les enſeuelir dans vn eternel oubly, affin qu'a laduanture elles ne te fuſſēt vn obſtacle a t'y exercer: que ce ſoit neantmoins auec plus de moderation, de peur que voulant eſtre clement & debonnaire enuers autruy, tu ne ſembles inhumain contre toy meſmes.

Or mon grand amy, comme ceſte clemence aquoy ie t'inuite ne conſiſte pas ſeulement à

ne punir touſiours le mal: Mais encores a faire le bien: Auſſi te ſera il bon qu'aux ſubiects meſmes de ta clemence tu exerces aux occaſions tes beneficences & liberalitez. Outre que ce leur ſera vne preuue certaine de loubly que tu auras faict de leurs fautes, tu te les rendras amys, & imiteras de plus en plus la verité que tu repreſentes. Ceſte vertu eſtant (comme elle eſt) toute diuine, & par dépendance toute royalle, qui compete de tant plus aux Princes qu'ils ont plus de moyen d'en vſer. Car la maieſté de leurs charges na rien de meilleur que de vouloir, ny de plus grand que de pouuoir bien faire. C'eſt donc à toy mon fils de l'exercer: & puis que Dieu t'en a donné la puiſſance, d'en exciter en toy la volonté. Mais ſur tout practique là à l'endroict de ceux qui t'auront dignement ſeruy, bien que tes ſubiects obligez à toutes ſorte de rédebuances: Les gratuitez du Prince eſchauffent l'amour des peuples vers luy; & bien que non ſuiuies de recompence pour l'inegalité & l'obligation, ſi eſt ce qu'il en tire ce fruict qu'il eſt aymé. Et cela eſt la plus iuſte recongnoiſſance qu'il puiſſe auoir de ſes biens faicts. Obſerues y neantmoins cecy, de ne les conferer a ſubiects indignes, & pour cauſes iniu tes. Qu'elles ne preiudicient à ceux que tu en voudras honorer. Et que ce traict de

bien veillance ne leur fut vn achopement de ruyne. Car ce ne seroit plus liberalité. Ses effets ne doiuẽt tẽdre qu'au bien, & n'estre esmeus d'autre obiet que de la vertu. Mais d'autant qu'elle a deux visages: Faire le bien & rendre celluy qui nous a esté faict. Il ne te suffira pas de l'auoir veuë d'vne part, si tu ne la contemple de l'autre. Et ne sera pas assez de l'auoir exercee liberalement sans autre prix ny recompence que des cœurs: si tu ne la verse abondamment sur ceux de qui tu seras tenu d'obligation par bien faicts precedens. A ceux la, comme sont tes voisins, tes alliez, tu ne deburas estre escharz en recognoissance vers eux, mais leur tesmoigner par tes honestes liberalitez le ressentiment que tu as de leurs faueurs. Que le tout neantmoins se faces auec telle moderation, qu'on ne te puisse accuser ny de prodigalité ny de chicheté. Prẽds garde aussi de tellement mesurer tes largesses, qu'elles ne s'estendent outre tes facultez & reuenus ordinaires. Ceste profusion te meneroit à la necessité, & elle à la rapine, & de la dans le trouble: Car ce vice n'a point de fonds: Pour l'vsage excessif duquel on n'obtiẽt pas tant de faueurs de ceux à qui on a donné, que de malveillance des autres de qui on a apris. Ie te dis cecy, mon grand amy, d'autant que ton bas aage la plus mis en vogue qu'il ne seroit

beſoin pour le biẽ de tes affaires. Les dons immenſes dont ſe ſont preualus & ſe preualent encores de iour en iour certaines ſangſues qui ſont en ta cour indignes de toutes faueurs de toy, t'ont tantoſt reduict à ce point de ne pouuoir ſubuenir aux dépences ordinaires de ton eſtat ſans moyens extraordinaires qui ne ſe peuuent trouuer qu'en la foulle & ſurcharge de ton pauure peuple. L'excez auſſi des pentions accordees indifferemment à toutes perſonnes, eſt vn autre abiſme dans lequel on t'a ietté ſoubs de fauſſes apparences, qui neantmoins t'a conduict à ceſte extremité de ne pouuoir faire eſtat d'vn ſeruiteur ſi tu ne l'achetes au poids de l'or, t'eſtant rendu par ce moyen plus ſubiect que toy ſans auoir conſideré que celuy qui reçoit eſt touſiours plus appareillé de receuoir. A ces deux maux, mon fils, il te fault apporter gueriſon, & en retrancher tellement les cauſes, & tout ce qui en depend, que le premier ne ſe voye plus. C'eſt vn chancre qui ronge peu à peu, lequel en fin te mangera le cœur. Les hiſtoires comptent, pour exemple d'vne exceſſiue liberalité, que du regne de Charles 9. vn autre de meſme calibre, extorqua en deux ans ſix cens mil eſcus de gratificaſions & qui voudroit examiner celles que ceux cy ont deuorees ſeront ce pas pour s'empierrer en l'ad-

miration de ces exces ? Et le second ostant ce qui est indigne & superflu pour le reduire au merite & à la valeur. Donne à ceux là. Mais que tes liberalitez leur soient plustost tesmoignages d'amour que recompences, preuue de l'estat que tu fay d'eux, que d'acquisition de leur seruice. Fay leur sentir que tu les concedes, non pour prix, mais pour faueur. Qu'elles ne se doiuent estimer par la valleur, mais pour la rareté. Donne beaucoup à beaucoup. Neantmoins que ce beaucoup soit reglé à ce que tes coffres pourront porter sans en voir le fonds, & en sorte qu'il y ait du residu pour la necessité, de peur que l'augustie de tes affaires te contraignist de recourir à ton peuple. Mesurant ainsi tes liberalitez tu te pourras asseurer & de l'amitié de tes voisins, & de la fidelité de tes subiects. Ie l'ay ainsi praticqué & m'en suis bien trouué. Mais encores y obseruois-ie cecy, de n'en prostituer pas tellement l'vsage en ma Cour, que les prouinces ne s'en ressentissent & en tirois ceste vtilité, qu'il ne s'y passoit rien que ie n'en fusse fidellement aduerty. Car outre tout cela, tu seras asseuré de couper broches à toutes autres entreprises que celles qui seront auctorisees de toy : qui te sera vn repos non petit, de tant plus calme que ces confidens serõt des seconds toy mesmes, obli-

gez à tes inclinations, & par l'honneur qu'ils auront receu, & par tes bien-faicts. Mais auſſi comme ie te ſemonds à l'vſage de ceſte vertu magnanime. Auſſi fay ie au banniſſement de ſon vice contraire qui eſt l'auarice. Vice de tant plus meſſeant au Prince, que ſes effects ſont vilains, ſalles, mechaniques. Et qui attirent le meſpris & la hayne de tous. Vice comme la profuſion, vn abiſme ſans fonds, autant à euiter l'vn que l'autre. Et bien qu'ils ſoient oppoſez, leur fin eſt eſgallement incommode par le deffaut de bon vſage, l'vn pour ne pouuoir, l'autre pour trop retenir. Or mon fils, ce n'eſt pas ſans raiſon que ie t'inuite à le fuir. Ceſt appetit inſatiable cauſant bien ſouuent aux Princes des deſordres, qu'aduenus il leur eſt malaiſé de reprimer, & pertes d'occaſions qu'eſvolees ils ne recouurent plus. Ils doiuent tellement amaſſer que leur reſerue touche la deſpence, c'eſt à dire, qu'ils ſoient auſſi prõpts de deſpendre que de recueillir quand l'occaſion le requerra. Ie ſçay qu'on m'a blaſmé de ce vice, mais à tort, bien que i'en euſſe eſté excuſable en quelque ſorte par l'extreme neceſſité où ie me ſuis veu: & les grãdes debtes que i'ay trouuee à mon aduenement à ta Couronne, qui m'ont contrainct de me rendre plus exact au meſnage que ie n'eſtois porté de mon naturel: ſi eſt ce que qui voudra entrer en con-

ſideratiõ de ce que i'ay fait depuis la paix qu'apres Dieu i'ay donnée à ton Eſtat. Les deſpences eſtrangeres ou ie ſuis entré pour la y conſeruer. Les debtes que i'ay acquittees. La magnificence de mes baſtimens, mes gratifications ordinaires, les guerres que i'ay entrepriſes ſans ſurcharger mon peuple de nouuelles impoſitions, & mes reſerues, on dira que la prudence ſeulle y a eu toute la part. Outre que ie ſçauois de ſcience, combien la reputation d'eſtre opulent & riche, donne de creance au Prince, pour diuertir les attentats, & tout cela, mon fils, pour la paix publicque. Car aux occaſions ou il a fallu deſpendre, ie l'ay faict auſſi liberalement que i'auois amaſſé prudemment: dont ie ne voudrois autre teſmoings que mes guerres de Sauoye, de Sedan, & ceſte autre ou ie m'en allois entrer. Fays en le meſme, mon fils, ſi tu veux comme moy t'acquerir creance, & chez toy & tes voiſins.

Voila, mon fils, les trois principalles qualitez que i'eſtime neceſſaires & bien ſeantes en vn Prince, pource qu'elle ſont actiues, & ne profitent pas ſeulement a la perſonnes qui en eſt reueſtue, mais ruiſſelent encores ſur ceux qui l'aprochent: qualitez purement Royalles. Les autres ſont plus particulieres. Si ſont elles mortes, ſi elles ne ſont regies & conduittes par vne autre, & celle la eſt la prudence

qui eſt comme l'entendement des autres vertus qui forme leurs qualitez. Les faict valoir ce qu'elles ſont, & leur donne le nom qu'elles portent. C'eſt le phare de toutes les actions humaines qui leur monſtrent le port, & les y fait ſurgir. Car en vain aurois tu la volonté d'eſtre iuſte, clement, liberal, ſi tu n'en ſcauois iuger les effects. Et la prudence faict cela. C'eſt elle qui affine le diſcours de la raiſon par la congnoiſſance des choſes, & diſcerne le bien du mal, & le vray du faux. Celle en ſomme, comme a fort bien dit quelqu'vn, qui n'eſtant ny or, ny argent, ny gloire, ny richeſſe, ny ſanté, ny force, ny beauté, ſçait neantmoins bien vſer de tout cela. Es autres vertus la bonne condition naturelle de l'homme y à quelque part, en celle cy point du tout, on peut bien eſtre naturellement enclin à la iuſtice, à la clemence, à la liberalité, ſans autre pedagogue que la nature: Mais à la prudence on n'y peut paruenir ſans eſtude, ſans exercice d'autant que ſon effect iuge de la valleur des choſes Ce qu'homme ne peut faire qu'il ne les ait cogneues. Pour donc te bien former à ceſte vertu mon fils, eſtudie toy à la contemplatiõ & meditatiõ ordinaire de toutes choſes tãt paſſees que preſcrites, & à la cõferẽce entre elles, de la te viendra l'experience qui eſt mere de la prudence, & de là le bon vſage de toutes

les

les rencontres de ta vie. Mais fay-le de bonne heure, à fin qu'elle ſuiue tes ans & vieilliſſe comme toy.

Pour ce faire vtilement ie te conſeille qu'entre les heures de tes exercices, tu en donnes quelques-vnes à l'eſtude des bõnes lettres, non pas tant pour te rendre ſçauant que bon. Ie ne dis pas à ces eſtudes curieuſes, plus propres à vn pedant qu'à vn Prince ; qui s'arreſtent aux mots, non aux choſes. La vraye eſtude des Roys eſt l'hiſtoire, A laquelle tu te doibs applicquer, comme celle qui peut doner forme conuenable à tes actions : Et entre-toutes les hiſtoires à la tienne ; qui te ſera de tant plus vtile qu'en icelle tu y verras les geſtes & beaux faicts de tes anceſtres, qui te ſeront vn vif eſguillon pour les enſuiure à fin de n'eſtre veu degenerer de leur vertu. Outre qu'en vn ſi grand nombre de ſubiects que tu y verras, il n'eſt pas qu'au cours de ton regne, il ne s'en preſente de ſemblables, pour la reſolution deſquels les exemples que tu y auras leuz te fourniront de conſeils vtilles. Ceſt vn arbre duquel tu peux tirer vne infinité de greffes, pour les enter en la ſaiſon ſur les occurrences.

A ceſte eſtude tu peux ioindre celle des ſciences Mathematiques, leſquelles conſiſtans en action te peuuent beaucoup ayder aux occaſions qui regardent principalement les fun-

ctions de ta charge: Et entre icelles la conduite des armees, ordre & diſpoſition des batailles, ſieges de places, fortifications, deſſeins, artifices, & autres vſages que telles ſciences enſeignent & dont la praticque ſe preſente de iour en iour à ceux qui ont le commandement. Le Prince qui en a la theorie, à vn grand auantage ſur les autres qui l'ignorent. Ceux-cy, outre qu'il leur faut dependre de l'autruy, courent ſouuent fortune de ſe voir trompez par ceux du Miniſtere deſquels il faut qu'ils ſe ſeruent, ſans qu'il leur ſoit ayſé de s'en garentir, pour ne ſçauoir iuger de leurs fautes. Où le Prince qui l'a familiere, diſcernant tres-bien les bons d'auecques les mauuais Conſeils, en éuite facillement les inconueniens. Et d'auantage en remporte ce fruict : qu'en peu de temps il ſe rend capable de conduite, qu'autrement il ne pourroit que par vne longue experience. Peu de Cappitaines ſe ſont ſignalez ſans ce moyen, ſinon ſont vieillis en l'apprentiſſage: Ou ce ſiecle en a produit de ieunes, que tu peux veoir encores, qui par ceſte ſcience acquiſe par l'eſtude, & qu'ils ont cultiuée ſe peuuent vanter d'auoir attainct à la gloire des plus grands & experimentez chefs de guerre qui furent iamais.

Ce ſont là mon fils les ſciences que i'eſtime au Prince, pour le rendre mettable. Ce n'eſt

pas neantmoings que ie luy vouluſſe interdire les autres comme inutiles : au contraire ie les voudrois toutes en luy s'il ſe pouuoit. Mais cette rencontre ne ſe faict ſans merueille, les diuertiſſemẽs de la royauté ſont de trop grands obſtacles pour luy laiſſer libre l'aproche des miſes. Vn ſeul Prince ton voiſin ſe veoid au monde leur fauorit. Mais plus par miracle & par bon heur que pour eſtre telles faueurs propres & eſſentielles du ſceptre : C'eſt pourquoy ie ne ſuis pas d'aduis que tu laiſſes le ſoing de tes affaires pour arreſter ton eſprit à ces occupations. Contente toy des deux autres pour eſtude, de celles cy pour ieu & diuertiſſement.

Mais d'autant que le grand ſoing qui accompagne la principauté, ne te pourroit encores touſiours donner le loiſir de vacquer autant qu'il te ſeroit bien requis a ceſte eſtude. Ie ſuis d'aduis que tu approches de ton oreille, perſonnes ſages, qui auec la ſcience marient la probité, pour t'entretenir ordinairement de telles leçõs, & qu'ils en priſſent les themes ſur les occaſions : Les fruicts t'en ſeroient plus aiſez a cueillir, de meilleur gouſt : & la digeſtion plus facille. Pluſieurs grands Princes ſe ſont façonnez par ce moyen que leur vie trauerſée euſt autrement diuerty de ces exercices entre autres le Roy François premier l'vn de tes predeceſſeurs. Et bien qu'ils en vſaſſen

comme d'vn esbatement apres leurs grandes occupations; si n'ont ils pas laissé d'en tirer de grands aduantages. Et peut estre plus certains que des liures qui ne repliquent point: desquels on ne peut prendre que ce qu'ils baillent Ou en ces deuis & pour parler par les difficultez & contraires raisons qui sont obiectees, le suc & la substance du discours se tire plus exactement, se conçoit & s'imprime plus solidement. Et bien que ce fruict soit grand en toute maniere, si est-ce qu'vn autre le suit plus important que tu en peux aussi recueillir. Le souuerain pouuoir des Princes est en eux comme vn torrent, qui par son impetuosité rompt quelquesfois ses digues s'il n'est retenu par quelque puissance plus forte ou de leur part ou de l'autruy. De leur part la raison s'y oppose: mais elle na pas touſiours la force de son costé: Les passions l'emportent, les richesses & splẽdeur entreuiẽnẽt qui brise qui fracasse ce qu'il y à d'ẽtier en eux. En ces rauages il faut que le secours d'autruy interuienne. Et ce sera celluy de ces sages qui par leurs exortations ordinaires, te seront des ouuriers diligens, pour reparer promptement les bresches par lesquelles tu auras faict eau. Mais aussi mon fils, comme ie te conseille de ten assister, aussi fay-ie de les en croire. Car inutillement aurois tu les oreilles battues de leur voix, si comme d'vn vaisseau percé en mille parts elles s'escoulent. Il faut

que tout ainſi que fidellement ils ſe preſente-ront pour te ſecourir, tu reçoiues auſſi benignement leur ſecours: Non ſeulement que tu le reçoiues, Mais que tu les y conuies, & leur teſmoignes & de parolles & d'effect, combien tu agrees leurs remonſtrances. Leur donnant ceſte prerogatiue de te les faire librement, & d'vſer de termes propres & ſignificatifs pour t'en perſuader l'vtilité. Autrement tu ne pourrois tirer le bien qui t'en ſeroit aſſeuré, ſi par ta rudeſſe ou mauuaiſe humeur, ils eſtoient intimidez ou autremẽt empeſchez de le faire. Et cela te ſeroit vn grand teſmoignage de ruyne: car le ſalut de celuy eſt bien deſeperé, duquel les oreilles ſont fermees a la verité, & ne la peut ouyr de ſes amys. Mais l'importãce eſt au choix que tu en feras choix, qui n'eſt pas ſi aiſé que tu le doibue mettre en indiference. Tels portent viſage de philoſophe qui n'en ont que l'apparance. Ie ſuis d'aduis que tu les prennes tels, qu'ils ayent pluſtoſt la teſte bien faicte que pleine: qu'ils ſoient plus gens de bien, que ſçauants neantmoins que les deux y ſoient requis s'il ſe peut, mais plus l'vn que l'autre. Eſloignes en ces chatemites dont le diſcours ne ſent que le cloiſtre, qui donne pluſtoſt lieu a la ſuperſtition qu'à la vraye crainte de Dieu. Fay toy entreteuir de ſcience conſonante a la qualité que tu tiens. Il eſt indecent au Prince de faire l'hermite, ſes parolles & ſes actions doibuent

estre Royalles & magnificques qui ne laissent toutesfois de compatir auec la pieté: La Royauté & la prophetie estans sœurs germaines qui concurrent facilement en mesme fins. Ces personnages donc seront pour t'accompagner en toutes tes actions & publicques, & priuees pour icelles controoller & censurer en leurs deffauts: & pour t'estre entretien serieux & ordinaire. Mais principallement es publicques, où la coustume a permis que tu sois veu: & sur toutes celle la en tes repas comme celles qui se font auec repos sans agitation: Et ou mesmes ceste entretien sera tres vtille a ta santé, par le temps que le plaisir que tu y receuras donnera a la digestion de tes viandes. Dont tu pourras tirer ce double proffit, que ton ame y sera repeuë comme ton corps. Mais voicy le principal que de ceste eschele de vertu, vn odeur s'espandra sur les assistans domestiques, regnicolles, estrangers, qui ordinairement accompagnent telles actions, duquel odeur la suauité redondera sur toy, a ta gloire. Ie porte auec desplaisir l'indiscretion qui s'y veoid, & voudrois de bon cœur ou que ceste ieunesse qui te suit en fust esloignee, ou du moins qu'elle se continst. Ces actes ne sont pas de son gibier: & ne pẽse point que si Diogene viuoit, il n'en souffletast leurs pedagogues, il faut qu'ils cedent aux barbes grises, & qu'ils remettent leurs ieunes & folastres entretiens, aux exercices priuez, qui

ſont ordonnez pour paſſetemps & relaſche à l'eſprit. Là tout doit faire ioug, tout ployer au reſpect. Et tellement diſpoſer ceſte heure qu'il ne s'y parle que de vertus, que d'Empires, que de conqueſtes.

Ie ne te parle point de l'eloquence encore que ce ſoit vne qualité de grand luſtre en vn Prince: Mais pource qu'elle ne luy eſt pas neceſſaire. Il me ſuffiſt de t'inuiter au bien dire. Les Roys n'ont pas beſoing de ces parties d'oraiſon, qui ſe concilient les affections qui perſuadent. Ce leur eſt aſſez de bien commander & pour le faire de ſe bien exprimer. Il te faut dõc exercer à cela afin de corriger autãt qu'il ſe pourra ceſte breueté de lãgue qui t'eſt naturelle & tu le peux auec le ſoing, & la patiẽce que tu y voudras aporter. Acõmodant la prõptitude de tes cõceptions, à la difficulté de tes paroles, & traiſnãt pluſtoſt quelque peu leur pronõciatiõ affin de donner plus de temps à ta langue de les proferer. C'eſt le moyẽ qu'il t'y faut tenir Ceſte habitude ſans doubte t'y fera trouuer la facilité. Et tu le doibs ſouhaitter de tant plus mon fils, Que ſi ceſte qualité eſt belle & neceſſaire en tous hommes pour la ſocieté d'entr'eux, elle l'eſt aux Princes par excellence pour l'importance de leurs negociations, qui les obligent à s'en ſeruir plus ordinairement, ou és ambaſſades, ou és conſeils, ou és remon-

ſtrances & ſupplications qui leur ſont faictes, & autres rencontres que le temps & l'occaſion faict naiſtre.

Or mon fils, apres que tu ſeras pourueu de vertu & de moyens pour l'entretenir. Que tu auras faict prouiſion de nourriture à ton eſprit, il te ſera bō auſſi de rechercher de la diſpoſitiō, & des exercices propres pour la fortifier. Diſpoſitiō qui ſera & pour te cōſeruer en la bonne temperature ou tu es né, & pour la bien ſeance de ta perſonne. Pour t'en donner d'agreable, & vtille. Entre tous les exercices qui t'y peuuent ayder, ie n'en trouue point de plus decent que celuy de monter à cheual: comme tout Martial qu'il eſt, & plein de generoſité, honneſte & tres ſeāt à perſonne de ta cōdition: Outre le ſeruice qu'il fait aux neceſſitez de la guerre, & admiration qu'il donne aux peuples du Prince qu'ils voyent s'en ſeruir dignement; Eſtant celuy d'etre tous, auquel il leur doit paroiſtre le plus. Celuy de la chaſſe le ſuit de pres, il eſt maſle & genereux, pourueu que la chaſſe te contente, ſans te delecter par trop au ſang des animaux pourſuiuis. De là peu à peu on verſe dans la cruauté. De l'effuſſion du ſang des beſtes, on vient à celuy des hommes. Ie ſuis neantmoins d'aduis que tu t'y exerces, y gardant moderation. Car ceſt exercice violent endurcit à la peine, celuy qui en vze, pour

ne

ne la redouter aux occasions importantes ou elle est necessaire. Les autres exercices, l'escrime, la dance: la paume, les instrumens, sont biens seants; Mais plus bien seants, que necessaires; biẽ plus encores aux hommes priuez, qu'aux Princes. Ils en doiuẽt vser comme de ieu & d'esbats sans y donner trop de veille, trop d'assiduité. En l'vsage d'iceux trop affecté. Cét Empereur Rom. au lieu de la gloire qu'il en cherchoit, n'ẽ rẽporta que de la hõte. Tu t'y exerceras dõc, mon fils plus pour te diuertir, que pour y exceller. Ie ne te parle point des autres ieux, à quoy les ieunes enfans s'esbattent. Car n'estant plus de ce rang, il te seroit honteux & messeant de t'y produire, bien que ceux de ton aage le fissent. Estant Roy il te faut des exercices plus serieux. Ceux la sont indignes de la qualité que tu portes.

Mais particulierement ce veux ie t'aduerti en cét endroict; de ne donner pas tant de lieu au plaisir de la Musique, que ton ame s'en peust lasscher & amolir. Cette volupté, bien qu'elle n'ẽtre que par les oreilles, si n'est elle pas moins dangereuse prise immoderemẽt. Elle sert de dispositif aux autres sens, pour les acheminer au vice; De là celuy du lict, celuy de la bouche prẽnent leur naissance. C'est vn charme qui peu, à peu vient saisir l'ame & l'entraine insensiblemẽt aux mauuaises pensees, & de la aux actions. C'est pourquoy, mon fils, ie te conseille de t'en faire seruir moderement, n'imittant ces delicats, qui

ne peuuent ou ne veulent prendre repos qu'en ce chatouillement. L'vnique remede cõtre l'impuissance du dormir, est le coucher tard, le leuer matin: & le trauail du iour. Ceste harmonie lasciue & dissoluë, endort les sens, & rend ceux, qu'elle touche effeminez, & inhabiles à toute action genereuse. Ce n'est pas que ie te vouluisse entierement priuer de ce plaisir. Mais il te le faut prendre auec telle mesure, que tu n'en face vne ordinaire. Les Trompettes & les Clairons sont l'harmonie conuenable aux Princes, comme celle qui anime le courage, l'enflamme & le dispose au mestier de Mars Mestier du Prince magnanime.

Quand aux gestes de ta personne tu n'y dois rechercher aucune affectation? la seule nature y doit estre employee, si ce n'est qu'il y paruist quelque vice trop esloigné de la bien seance: en ce cas tu le deuras composer, en sorte toutefois que l'artifice ne s'en recognoisse point. La qualité de Roy donnant assez de Maiesté à qui en est honoré, sans en affecter la mine auec contrainte. Ridicule en cela cet autre Empereur, qui pensoit se rendre plus venerable, tenant son corps tendu à vne seulle assiete sans mouuement: & que la voix enflee, le regard fier, la morgue indecente fussent proprietez conuenables à la Maiesté de l'Empire. Reiette, mon fils, ceste seruitude qui est plus sortable à vn Comedien qu'à vn Roy. Mais compose tellement

toutes tes façons de faire, qu'elles ne puiſſent donner matiere ny ſubiect de mocquerie. Specialement eux actions de ceremonie, où ta Maieſté deura paroiſtre ce qu'elle eſt. Obſeruant auec ſoin de n'y cõmettre choſe quelconque incedente. Te reſſouuenant que les yeux des aſiſtãs ſont ſur toy qui epiloguent les moindres mouuements que tu faces. En vn mot bien que tu ſois ieune d'ans : Il t'y faut paroiſtre ancien & corriger par la dignité de la charge, que tu exerces le defaut du tẽps & des annees. Que ce ſoit neãtmoins en ſorte que ceſte retenuë ne te puiſſe eſtre imputee à gloire. Car l'arrogance qui n'aime rien que ſoy; demeure auec ſolitude. Pour en diuertir le iugement, accompagne la de ſerenité de viſage & gayeté, c'eſt vn puiſſant charme pour attraire les cœurs. Et pour ce que (comme dit le Sage.) *C'eſt vie que le viſage ſerein du Roy. Et ſa beneuolence eſt cõme la nuee eſpandant pluye tardiue.* Ie trouue bon que quelque fois tu te preſentes à ton peuple. Et que par toutes apparences amiables tu leur teſmoignes l'amour que tu as pour eux. Le peuple ſur lequel tu es eſtably ayant cela de particulier qu'il veut veoir ces Princes. Comme il les ayme, il veut eſtre aymé d'eux, & ne le penſeroit pas eſtre s'ils luy cachent leur face; qui leur eſt comme la face de Dieu. Et s'il ne ſe preſente des occaſions publiques ou tu le puiſſe faire, ie ſuis d'aduis que tu en face n'aiſtre de fois à autre, comme des cour-

ſes de bague, de iouſtes, des tournois, & autres ieux ou la dexterité & adreſſe d'vn caualier peut paroiſtre. Telles galanteries eſmeuuent infiniemẽt les courages des peuples enuers leurs Princes. La Majeſté deſquels leur eſt en plus grande reuerence, par la gentilleſſe & bonne grace de leur action. Non que ie vouluſſe que tu en proſtituaſſes l'vſage pour taſſeruir à meſme loix que les autres : mais que tu y paruſſes par humeur, & que le peut que tu feras ſoit tel, qu'il vaille pour donner de l'admiratiõ. Mais ſur tout dõne toy garde qu'ẽ tes actions publiques ny meſmes es priuees, tu affectes par trop la remarque de ta dignité par tes habits, & telles autres choſes externes. C'eſt vne preuue de puſillanimité & foibleſſe de cœur. Les Roys ſont aſſez notables parce qu'il ſont ſans recourir à des eſtoffes. Ils doiuẽt plus paroiſtre par leur ſuitte que par eux meſmes. Par la leur, Maieſtez ſont plus Auguſtes que par les clinquans. Ce n'eſt pas auſſi que de ceſte extremité, ie vueille que tu tombes en ſon contraire. S'il ſe rencontre es Princes on y iuge de l'humeur & de la fantaſie qui les rend meſpriſables. Gardes y la mediocrité.

Mais encores (mon fils) te veux-ie aduertir de ne te rendre pas ſi populaire en ces actions que l'on y remarquaſt de la ſeruitude & affectation. Il faut que ceſte bien veillance externe ſoit neantmoins accõpagnee de maieſté. Et que par le meſlange des deux tu en face vne cõpoſition

cõuenable. D'ailleurs que ceſte exceſſiue facilité donneroit trop de priſe aux meſchãs ſur ta perſonne, pour en meſurer au grãd preiudice de tõ Eſtat. Car encores que la crainte ſoit vne mauuaiſe garde de longue domination: Si eſt ce que la deffiance eſt auſſi mere de ſeureté. Si biẽ qu'il ſera bõ pour euiter le nõ de l'vne & de lautre que tu te faces touſiours accompagner hõneſtemẽt & que ceux qui ſeront commis à la garde de ta perſonne, obſeruent de n'en laiſſer approcher les incogneus. Tu ſçay, mon cher amy, pourquoy ie te le dis. Le trop de confiance m'a reduit où ie ſuis dix ans auant le temps. Euites en les occaſions? il ſera meilleur, & pour toy & pour ton peuple, que tu ſois moins communicable que trop facile en telles choſes.

Voila mon fils, ce que i'eſtime vtille & decent à ta perſonne pour te rendre tel que ie te ſouhaite, afin que par le moyen de ces bonnes cõditions & honneſtes qualitez tu puiſſes eſtre aymé de tes peuples: & que la bonne oppinion qu'ils auront de ta preud'hommie & valeur, leur ſoit vn moyẽ d'efficace pour ſe laiſſer conduire ſoubs la bonne foy de tes commandemens. Et ſes entrees à la verité ſeront agreables & illuſtres: Mais ce n'eſt pas encores aſſez. Biẽ que Roy & grãd Roy, ſous la main duquel ploye vn nombre infiny de peuples, ſi eſt ce que tu n'es pas exempt d'obligations & de deuoirs, tu les bien des accidentels non des naturels, & ces derniers

comprennent en toy tous les autres. Le premier & le principal eſt celuy que tu dois à ton peuple, Comme apres Dieu le ſeul obiect de ta dignité. Celuy ſans lequel le ſceptre ne t'appartient pas, ſans lequel tu ne peux eſtre Roy. Obligé donc par ce deuoir à preferer ſon bien à tout autre conſideration que ce ſoit. Le ſecond eſt celuy auquel la nature te lie enuers la Royne ta mere, comme celle qui ta donnné l'eſtre, qui à beaucoup ſouffert pour toy, qui t'a beaucoup aymé. Et celuy la, mon fils, t'enioint à peine de violer toutes loix, de l'aymer, de la cherir, de l'honorer, comme ie le veux auſſi & te le commande: Mais en ſorte toutesfois que l'amour de la Royauté excede celuy de la filliation: l'amour du public celuy du particulier. Ie ſuis d'aduis que l'aymãt comme tu dois, tu luy face part de tes ſecrets: que tu prennes ſes bons aduis & conſeils & en vſes: que tu la ſoulages du grand faix, qu'elle a porté en l'adminiſtration de ton Eſtat pendant ton bas aage; y portant l'eſpaulle à ton rang. Que tu la ſoulages dis-je pour en prendre toy meſmes la conduicte & l'en deſcharger. Il eſt temps que tu y contribues & ton ſoin & ta vigilance tu feras vn acte de bon fils & encores plus de bon Roy. Pour lequel, (outre la gloire des hommes) Tu ſeras beny de Dieu & de longeur de iours & de felicité de regne.

Les Princes de ton ſang ſuyuent comme ceux d'entre tes ſubiects qui te touchent de

plus pres : Auſſi veux-ie que tu les aymes & cheriſſes comme tes parens, yſſus de meſme ſang que toy, non ſeulement que tu les cheriſſes mais que tu tienne la main, qu'ils ſoient honorez autant que leur qualité le requiert. Tu les receuras volontiers en tes ſecrets, & ne permettras que choſe de conſequence, s'execute ſans leur aduis & conſeil, comme interreſſez qu'ils ſont au bien de l'Eſtat qui t'eſt commis. Outre l'honneur qu'ils te feront par leur prenſence, ils te ſeront de fermes arcq-boutans à ton auctorité: & ouuriers tres vtilles auec toy, pour donner forme à ce bien que ie te ſouhaitte. Mais tout ainſi que leur entremiſe te peut beaucoup ſeruir à ce deſſein: auſſi veux ie que tu les auctoriſes de tout ton pouoir, comme principaux membres du cprps dont tu es le chef. Ne permettant que leur rang ſoit mis en cõpromis ou balancé auec qui que ce ſoit. Au contraire que chacun de tes ſubiects leur rende la ſoubmiſſion, l'honneur & la reuerence condigne à perſonnes tant eſleuees Ie te dis cecy, mon fils, d'autant que telles perſonnes ſouffrent auec impatience, le rebut qu'õ fait d'eux, non ſans raiſon, (veu ce qu'ils ſont) Ie le ſçay par mon experience propre. I'ay paſſé le plus entier de ma vie en ceſte condition, ſous les deux regnes precedens le mien, par les artifices des ennemys & corrupteurs de l'Eſtat: Et auparauant moy, mon pere & mes oncles: Toute la France le ſçait, elle en a reſſenty les ruynes.

Que cela te face ſouuenir, que quiconque te portera à meſme conſeil, n'eſt pas ton amy, n'y ton ſeruiteur, & qu'il a du deſſein de t'engouffrer en quelque ſiniſtre & miſerable accidẽt. Car outre l'iniuſtice & le mal qui en reuient; voila ce qui en reuſſit que les ſeruiteurs prenãs leurs places vſurpẽt tãt d'authorité pres du Prince qui les aproche, qu'en fin s'il n'y prend garde, il ſe void ſupplanté, & de maiſtre deuient valet, Ou du moins tellement bridé en ſes volontez, que d'vne verité qu'il eſtoit; il ſe void vne image ſans autre forme que celle qui leur plaiſt. Tu as de cela des exemples antiens, & aucuns qui ne ſont pas fort eſloignez, & que i'ay veus de mes yeux. Euites en l'vſage, mon fils, comme de la pire choſe qui te peuſt arriuer? & ne permets que ces teſtes eminentes ſoient comme le iouet à la fortune, & que ſoubs le pretexte de ton authorité, on les face ſeruir de faquins aux paſſiõs de ceux qui ſe deuroient ſentir trop honorez de les ſeruir. Pluſtoſt, mõ cher amy, traictes les humainement. reçoy les en tes Conſeils: Honore les des charges importantes de ton Eſtat & de tes bienfaits. Et leur teſmoignes par toutes aparãces externes l'eſtat que tu fais d'eux. Cette procedure ne tire point le repentir apres ſoy comme l'autre. Et ne croy pas qu'il t'en peuſt mes-auenir, tous les peuples eſtans en meſme conformité d'affection vers toy. Outre que la nature & leur intereſts les oblige à rechercher le

bien

bien de l'Eſtat qu'ils ſont capables de poſſeder. N'entre point en ombrage d'eux mal à propos. La deffiance engendre hayne de pert & d'autre. Mais ſi tu as de bons aduis & bien verifiez de leurs attentats : Retranche les courageuſement s'il ſont de telle conſequence qu'ils meritent la violẽce. Bien que tes proches parens ils ne laiſſent de t'eſtre ſuiets, & de perſonnes & de biens: & partant t'eſt il poſſible de les corriger en l'vn & en l'autre. Garde toy bien toutesfois de receuoir contre eux de faux rapports ſans prendre de ceux qui te les feront de grandes precautions pour la verité. Car comme ces teſtes ſont eſleuees pardeſſus les autres : Elles ſont auſſi plus en veue à la calomnie. Ils n'ōt pas ſeulement à rendre compte de ce qu'ils font en puplic; On void meſmes iuſques dans leurs lits. Ie me ſouuiens à ce ſuiect d'auoir leu. Que ceux d'Athenes reprenoient en Cinion qu'il aimoit le vin. Les Romains ne trouuans autre choſe à dire en Scipion, le blaſmoient de trop dormir : & les ennemis de Pompee le grand luy reprochoyent qu'il grattoit ſa teſte du bout du doigt. Auſſi en telle perſonnes les ſimples apparences ſont priſes pour le mal meſme. Et comme vne lentille ſur le nez eſt plus en veue qu'vne balafre en tout le corps : De meſmes es Princes, les fautes legeres de ſoy paroiſſent grandes pour l'oppinion imprimee es

eſprits des hommes, que ceux qui ſont nais tels doiuent eſtre exemps de toutes fautes & imperfections.

Quant aux Seigneurs de ta Cour & autres nobles de ton Royaume, ie veux bien que tu les aymes comme ton bras droict, ceux par la force deſquels eſt deffendu ton honneur & ta liberté. Qui te ſeruent auec plus d'aſſiduité & de courage. Mais toutesfois pluſtoſt par leur merite & l'vtilité de leurs ſeruices que par l'antienneté & Nobleſſe de leurs maiſons. De qu'elle extraction qu'ils ſoyent, ils te ſont ſeruiteurs obligez à fidelité & affection, pour cela ſont ils nobles & affranchis des autres charges publiques. Careſſe de l'œil de la main & de la langue les plus vertueux d'entr'eux. Aduance les plus dignes aux charges dont tu penſeras qu'ils s'acquiteront le mieux: Mais retenant touſiours pardeuers toy le pouuoir de les en diſpoſer s'ils le meritent. Sur tout garde toy de les tant auctoriſer que tu ne puiſſes quand bon te ſemblera reprendre à toy l'auctorité qu'ils auront euë. Les pouuoirs extraordinaires & continuez, les chatouillent quelquefois, & les inuite à retenir de force ou d'artifice ce qui leur eſt octroyé de grace: La douceur du commandement eſtant vn leurre puiſſant aux eſprits ambitieux pour entreprendre. Pren donc garde, mon fils, de les eſtablir en

ſorte qu'ils deſpendent touſiours de toy. Et tien pour maxime de ne continuer iamais les grandes charges & honneurs en meſmes familles. Bannis en l'vſage des ſuruiuances, ſupprime celles qui ſont accordees. C'eſt vne inuētiō pernicieuſe que l'exces de faueur a mis ſus qui ofuſque le plus beau fleurō de ta couronne & l'ēpeſche de s'eſpanouyr à ſon gré Retranches en les retenues, & que les ſeuls vacquans donnent lieu à l'eſperance. I'en ay toleré l'vſage, mais ie m'en repens. Ce ne ſont que ſuiets d'importunitez, de riottes entr'eux & de meſcontentemens de toy, par l'interuention de tes volontez en la preference: Chacun des pretendans s'eſtimant auſſi digne que ſon compagnon. Pour les Gouuerneurs diſpence les en ſorte, que le courage, les ſeruices, & la fidelité ſoient la reigle de ton choix. Mais encores fais y ceſte obſeruation de ne les conferer à ceux qui ont leur bien & leurs alliances dans les Prouinces. Change les d'air pour en eſtre ſeruy vtillement. Ils le font de tant plus exactement que veillez, & eſpiez de la ialouſie des autres. Autrement ils s'en ſeruent comme d'heritage aux deſpens de toy & de ton peuple. Que les eſtrangers en ſoient entierement exclus, & par loy formelle, que pource, ie ſuis d'aduis que tu face. Coupe le pied à la fortune de ceux qui voguent en ta Cour, & tellement

que la memoire s'en perdre à iamais. Ils ne ſont qu'en ſcandale a tous tes peuples. Qu'elle aſſeurance pour les introduire en tes fortereſſes, en ſes places dont la conqueſte m'a tant couſté de ſang & de peines. De les honorer des charges qui ſont comme le bras de l'Eſtat, eux qui n'en eurent iamais, ny pour ton ſeruice, ny pour les armes ? C'eſt en vain qu'on penſe joindre au corps mutillé vn membre eſtranger : au lieu de reprendre la chair viue, il la gaſte, il la pourrit. Souuien toy de Campobaſſo de meſme nation, en l'armee du Duc de Bourgongne à Nancy : & de Montecucullo pres du Roy François premier. Il ne t'en faut pas attendre moins de ceux cy : la ſeule occaſion & le ſubiect leur manque. Retranches en les cauſes, mon fils, & te diligente. Eſloignes de ta Cour ceſte Nobleſſe baſtarde, qui prefere ſa folle ſuperſtition au ſalut de ſon Roy, & s'efforce autant qu'elle peut par ſes ſouffrances & laſchetez d'introduire dans ton Eſtat, vne ſuperiorité eſtrangere : pour laquelle deſtruire ſes peres euſſent paſſé courageuſement toutes difficultez. Remarque la & qu'à iamais elle te ſoit puante, comme indigne qu'elle eſt du nom qu'elle porte.

Mais mon grand amy, ce ne ſera pas aſſez de t'eſtre comporté comme deſſus, vers les Seigneurs de ta Cour & tes nobles, ſi tu ne

trauailles à les deſtourner de ceſte furieuſe rage qui les domine, par laquelle ils ſont iournellemẽt emportez à ſe deffaire & deſtruire les vns & les autres, ſoubs couleur de ce vain & imaginaire point d'honneur, duquel ils ſont ſi cruellement chatoüillez. Idolatrans auec luy autant de fois qu'ils ſe proſtituent à ceſte boucherie comme en holocauſte d'eux meſme, & de leurs prochains. Outre que Dieu y eſt grandement offencé par la ruyne de ſes creatures : la nature y eſt violée, & la Maieſté des Roys grandement bleſſée, auſquels par priuilege ſpecial, eſt donnée iuriſdiction ſur les hommes : ſi bien que qui les meurtrit entreprend ſur leur auctorité : mais voicy qui t'eſt particulier, que ces courages t'emportent vn grand nombre de gaillarde Nobleſſe, qui autrement te ſeroit vn ayde tres-vtile pour la deffence de ton Eſtat. Outre ceſte inhumanité qui engage à la protection de ſon honneur, autre valleur que la ſienne propre : & que Dieu n'approuuant pas telles voyes, l'innocent le plus homme de bien, le plus genereux courage tombe ordinairement dans le hazard de telles armes ; le temeraire y ayant autant d'auantage que le plus experimenté, s'il ſe reſoud de mourir en tuant. Ie ſçay le trauail qu'il te faudra prendre pour deſraciner ceſte ſotte erreur des eſprits de ce genre d'hommes:

erreur enuiellie, & qui par ſon grand aage leur eſt paſſee en couſtume qui a force de loy. I'y ay contribué viuant de mes peines autant qu'il m'a eſté poſſible. I'en ay fait des Edits authentiques, des ſermens ſolemnels que i'ay obſeruez autant que la malice du ſiecle me la peu permettre: neantmoins auec peu de ſucceds: Cela par vn excedz de bonté & de clemence qui a touſiours dominé mes affections, qui m'a empeſché de me roidir comme ie deuois contre les importunitez de mes Courtiſans. Mais mon cher amy, puis que Dieu ta deſtiné pour entier reſtaurateur de c'eſte Eſtat il te faut employer courageuſement toutes tes forces ſouueraines pour arreſter le cours de ce mal abominable, afin qu'il ne paſſe outre, & ne corrompe ce qui te reſte de ſain. Pour y paruenir. Ie ſuis d'aduis, puis que les malades ſont deſeſperez iuſques là, qu'ils arrachent les blus doux appareils & les deſchirent, que tu les traictes en maniacques, & que la rigueur face ce que n'a peu faire l'humanité. Tu feras donc mon fils vn Edict perpetuel & irreuocable, par lequel deffences ſoient faictes à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, nobles & roturiers, d'appeller ou faire appeller, qui que ce ſoit, pour tirer raiſon par les duels des offences priuees ſans au prealable t'en auoir demandé permiſſion ou à tes,

Conneſtable & Mareſchaux de France : auſquels tu enioindras de te le faire ſçauoir pour eſtre les offences legeres appoinctees à peine de la vie, & celles qui pour leur aygreur ne pourroient tomber en termes d'accord, permis le combat authentique auec les formalitez, qui ſe ſont autres fois obſeruees en tels cas, à la charge neantmoins que le vaincu, ſoit qu'il meure ou non, fera confiſqué de corps & de biens : Sa poſterité à iamais degradée du tiltre de nobleſſe, ſans eſperance d'eſtre reſtablie. Faiſant treſ-expreſſes inhibitions, & defences à toutes perſonnes, de demander ou requerir pour eux, ou leur poſterité, aucun pardon ny rehabiliation aux meſmes peines, & ſans autre formalité. Les declarans tous atteints & conuaincus du crime de leze Majeſté : pour lequel leur procez leur ſera fait & parfaict par tes officiers en la maniere accouſtumee. Et affin que ceſt Eedit ſoit irreuocable, & hors de toute excuſe d'ignorance : Il t'y faudra apporter ceſte ceremonie, qui le rendra de tant plus auguſte. Que tu conuoques de chacune de tes prouinces, deux Seigneurs des plus notables pour comparoir a certain iour prefix au lieu que tu leur auras deſtiné. Auquel en la preſence des Princes de ton ſang, Officiers de ta Couronne, de ton Parlement, & deſdits ſeigneurs notables : Tu iureras ſolemnellement, d'en-

tretenir & obſeruer de point en point ce reglement. Et afin d'obliger à meſme obſeruation le coprs de ta nobleſſe, Tu feras faire le meſme ſerment auſdits Princes, officiers & ſeigneurs notables de l'accomplir pareillement, en ce qui les regardera, Et tenir la main, chacun endroit ſoy qu'il ny ſoit contreuenu. Et ſeront iceux Edit & ſermens publiez en tous tes Parlements Bailliages & Senechauſſées de ton Royaume, affin que ta volonté ſoit notoire à tous. Et en cas de contrauention. Enjoinct aux Gouuerneurs des Prouinces à peine d'en reſpondre, de faire executer tous actes de iuſtice neceſſaires, Vzant à cet effet des forces de la Prouince, autant que le merite du cas le requerra. Neantmoins, d'autant qu'il pourroit arriuer que pour repouſſer la force, aucun ſeroit contrainct de mettre la main à l'eſpee, & tuer ſon aſſaillant, dont on pourroit inferer contrauention. En ce cas, tu te reſerueras le droict de grace ou pardon s'il y eſchet : apres toutesfois deuë information faicte, & l'aduis ſur ce de tes Officiers des lieux. Sans ſes precautions, mon fils, il t'eſt impoſſible de veoir iamais la perfection d'vn œuure ſi ſainct, & bien que la ſurface en ſemble diſproportionnee, cruelle & inique : ſi ſera elle trouuee par le bien qui en reüſſira, douce, plaiſante, equitable. Mais auſſi te faudra il roidir à ſon execution, & que ceſte loy

ſoit inuiolable auſſi bien aux grands qu'aux petits, non comme les toilles d'araignes qui arreſtent bien les moucherons, mais les gros freſlons paſſent au trauers. Et tu en verras reuſſir cela, que te voyant entier à ceſte obſeruation, nul ſera ſi ozé de l'enfraindre.

Mais d'autant qu'il te ſeroit impoſſible de vacquer ſeulà tant d'affaires qu'vn grand Eſtat comme le tien produit de iour en iour. Les defauſt duquel il te ſeroit mal-aiſé de cognoiſtre pour y pourueoir n'en pouuãt auoir la cognoiſſance que par la bouche d'autruy, pour eſtre ta Majeſté tant eſloignee du commun. Il te faut faire eſlection de gens ſages, conſommez en tous affaires, dont la prud'hommie te ſoit cogneuë, pour te ſeruir de conſeil ordinaire ez affaires de iuſtice & de police. La difficulté eſt grande au choix, & my trouue plus empeſché qu'en quelque autre aduis que ie te donne. D'autant que le naturel de l'homme, eſt tel qu'il change volontiers de vie, ſelon les occurances de biens ou d'honneurs qui luy arriuent s'il n'eſt de nature excellente, & par deſſus la commune, de ſorte qu'en ce choix il y a du hazard & de l'incertitude. Meſmes que les vices prennent quelquesfois le maſque des vertus, dont ils s'aydent ſi à propos qu'il eſt malaiſé de deſcouurir la fauſſeté. Si faut il en faire l'eſpreuue: & aduiſer ſur tout de n'auoir eſgard en ce-

ſte eſlection qu'à la bonne renommee de ceux que tu y admettras ſans conſideration de nobleſſe ou affection particuliere de toy. Il te ſufira s'ils ſont vertueux. C'eſt la vraye nobleſſe & l'vnicque obiect du vray amour. Sans celle cy l'autre eſt ſterille & indigne de l'affection du Prince. Mais ſi l'vne & l'autre ſe rencontre en meſme lieu, ie ſuis bien d'aduis que tu t'en ſerue. Il y aura pour toy plus d'honneur & plus d'aſſeurance, l'antienne Nobleſſe eſtant vne forte bride contre le vice, à ceux qui en ſont illuſtrez. Mais pren garde que la faueur n'y en admette aucun. Ce ſont autant de creatures acquiſes à ceux, à la recommandation de qui tu les y auras introduicts, qui ſeroint touſiours preſts & appareillez de te tromper, & comme Macquereaux ſalles & vilains, proſtituer à leur audace & importunitez, ou tes finances liquides, ou le pur ſang de ton peuple. Que ta ſeulle foy & leur vertu en ſoit le iuge. Eſloignes en fort loing ces harpies qui s'y ſont gliſſees par ce moyen. Elles ne ceſſeront qu'elles ne t'ayent reduict au biſac. Car ils n'y ſont entrez que pour rauir, & pour eſtre eſpions de brigandage à leurs maiſtres.

Pour le nombre que tu y deuras appeller, ie ne te le puis preſcrire. Cela deſpend de la rencontre que tu feras. Il n'y en peut auoir trop s'ils ſont gens de bien. Ce ſera vn effect de ton

iugement, pour n'y receuoir que ceux qui en ſeront dignes. Mais comme il n'eſt pas qu'entre tous ces prud'hommes, il n'y en ait quelqu'vns plus excellens que les autres, ſoit en vertuz, en experience ou en affection vers toy. Et dont la fidelité te ſera mieux cogneuë, auſſi veux-ie que d'entre iceux tu t'en eſlizes aucuns pour conſeillers zs affaires plus ſecrettes de ton Eſtat, que tu puiſſes conſulter à toutes rencontres, ie dis aucuns expreſſement. D'autant qu'en ce conſeil, ie ne tiens pas que le grãd nombre y ſoit requis. Le ſilence eſtant ennemy de la multitude. Et en affaires, dont ie parle, qui ſont la quinte eſſance de toutes, & importent à la conſeruation de l'Eſtat. Le ſecret y eſt du tout neceſſaire. C'eſt pourquoy ie penſe qu'il te ſuffira d'y en appeller ſix d'entre eux du nombre deſquels ſera celuy des Princes de ton ſang que tu en iugeras plus capables & plus affectionnéz à ton ſeruice, affin qu'en cas d'eſgalité en voix, la tienne face le contrepoids es choſes qui y ſeront coucertees. A ceux la tu deburas ouurir ton cœur, & comme verſer dãs leur ſein tes affections, ne leur cachant rien de tes deſſeings & entrepriſes. Mais pluſtoſt n'en faiſant aucune ſans la leur auoir au prealable communiquee, & ſur icelle pris leur bon aduis & conſeil. Les heureux ſuccez en ſeront mieux receus & les mauuais plus tolerez, & moings

blasmez : Au moings y gaigneras tu ce point que le mal ne t'en sera point imputé. En ce Conseil garde toy bien d'y admettre aucuns estrangers ou Ecclesiastiques tes secrets courroient forune d'estre d'iuulgez : De ceux-là où la nature & la naissance les a liez d'amour. De ceux cy ou l'vnité de foy les oblige. Ny reçois que les naturels ; & encores d'entre eux que ceux qui ne sont abstraints à autre obligation qua la tienne. Mais encore de ce petit nõbre voudroy-ie eslire vn personnage pour les affaires, sur lequel tu te puisse reposer. Personnage muny de qualitez propres à vn fardeau si pesant. Courageux, vigilant ; œconome. Du tout affectionné au seruice de toy & de ton Estat. Personnage vn second toy mesme. Lequel pour ce faire tu auctoriseras en iustice enuers tous & contre tous. Autrement le seruice que tu voudras de luy pourroit estre empesché par l'audace & menaces des plus grands. A celuy cy ie voudrois dõner la direction principalle de toutes les finances de l'Estat, de quelque nature qu'elles soient, sans les ordonnances duquel aucunes choses ne peussent estre acquittees. Et dont il te seroit responsable de sa teste. Ie dis notamment de toutes : d'autant qu'ainsi qu'elles se sont maniees de tous temps en cest Estat, il y a certaine liaison qui les entretient & les fait despendre les vnes des autres qui don-

ne plus de facilité à vn ſeul de les regler qu'à pluſieurs d'ailleurs que plus facilement il t'en rendra compte ſans eſtre receu à aucune excuſe puis que tout le mal que y pourroit eſtre ſera de luy ſeul. Mais ie deſire que ce perſonnage eſleu depend entierement de toy. C'eſt à dire que ſa naiſſance ou ſon extraction ne luy donne d'elle meſme tant de creance dans ton eſtat qu'il y euſt danger que ce ſurcroiſt d'autorité, luy fuſt vne eſchelle pour attenter quelque choſe a ton preiudice. Ce n'eſt pas auſſi que ie vueille, qu'il ſoit de maiſon ſi baſſe qu'il en fuſt meſpriſé il te le faut ſeigneur ou gentil-homme qualifié, & tel qu'il ſe puiſſe iuſtement eſgaller à tous (fors tes Princes) par ſa nobleſſe & ſon courage, En tel homme le hazard n'eſt pas ſi grand: & te ſera auſſi ayſé de labattre (s'il le merite) comme tu l'auras eſleué Ce que tu ne pourrois faire ſi aiſément ceſte adminiſtration eſtāt tombee en mains naturellemēt puiſſantes, ſans cauſer en l'eſtat du trouble & de l'alteration. Et afin qu'il ait tout ſuiet de te bien ſeruir. Tu deburas exercer en luy tes liberalitez L'honnorant des charges & dignitez de ta Couronne. Outre que tes bien faicts eſchauferont ſon courage à te bien ſeruir. Celuy ſera vn moyen pour s'auctoriſer en la conduite de tes affaires ſans quoy il ny peut vacquer que laſchement: & ſon trauail te demeu-

rer infectueux. Mais comme il eſt impoſſible qu'vn tel homme puiſſe tellement verſer en ceſte charge, qu'il ne trouue beaucoup d'accuſateurs de ſes plus ſinceres actions Tu ne deburas pas croire facilement aux rapports qui t'en pourront eſtre faicts. Et bien qu'en quelques poincts ils fuſſent veritables, ſi t'en faut il ſupporter les deffaux pourueu qu'ils ne ſoiẽt tels que ton eſtat en ſouffre. Il eſt malaiſé que telles gens qui ont tout en main puiſſent marcher ſi droictement qu'ils ne verſent quelques fois. Tu ne laiſſeras pourtant de luy faire ſentir les aduertiſſemens qui t'en ſont donnez auec proteſtation toutesfois de n'en rien croire, affin que ce traict de deffiance ne le refroidiſt en ſa conduicte. Neantmoings s'il eſt homme de bien & qu'il t'ayme: Ce peu que tu luy en auras dict ſera deffiance aſſez puiſſante pour le retenir. Ie me ſuis fort bien trouué de telles practiques, & croy que ſans ce moyen il m'euſt eſté du tout impoſſible de paruenir au reſtabliſſement de ton eſtat qui m'auoit eſté laiſſé auec tant de neceſſité, tant de deſordre, & de confuſion que ie me ſuis maintes fois eſtonné de ce ſuccez. Il eſt vray que ſi i'ay trauaillé en ce te recherche. I'ay eſté heureux en la rencõtre, et ſi tu m'en croy tu te ſeruiras encores du meſme Miniſtre que i'auois appellé à ceſte fin. Ie n'en ay point cogneu de plus vniuerſel, de

plus fidelle, ny de plus courageux m'asseurant que s'il a dignement seruy le pere, il fera le mesme au fils. Par ce moyen tu feras d'vne pierre deux coups, outre le soulagement que tu en receuras, & l'asseurance que tu pourras prendre de sa fidelité & capacité par l'espreuue que i'en ay faicte. Il ne te sera besoing d'estendre sur luy des liberalitez, ayant este comblé des miennes. Et d'abõdant te sera comme vn vent, fort & violent qui dissipera en peu d'heure ces nuages de confusion qui troublent ton estat: & chassera bien loing de toy les sauterelles que leur corruption y a produites, & que sous leur obscurité deuorent la substãce de toy & de ton pauure peuple. Tu le dois faire de tant plus mon fils, que ceste rencontre ne se faict pas à douzaines: Et doute qu'en tout le reste de ton Estat, tu en peusses trouuer vn autre qui luy fust pareil pour ce dessein. La resolutiõ en doit estre prise de soy sans autre conseil que le mien, & mon vsage. Car ie ne doute point que ceux qui administrent, n'improuuent ceste aduis, afin de n'estre empeschez au bastiment de leurs affaires. Mais la seule comparaison de mon regne au tien, iusques icy, te peut ayder à passer ceste carriere, & a fermer la bouche à tous ceux qui seront d'aduis contraire. Tu sçauras vn iour (si tu prens la peine de t'en informer) l'estat auquel ie t'ay laissé, & celuy où tu es

entré? Ceſt examen ſans doubte te fera ſuiure ma piſte, puis qu'en icelle tu trouueras le mieux. Mais depeſche-toy d'y vacquer auec le temps, la confuſſion augmente, qui ſera de tant plus malaiſee à diuertir qu'elle croiſtra en vieilliſſant, & que les moyens te pourront manquer de le faire auec les biens que tu en recueilleras, la gloire t'en demeurera, & à ton Eſtat la paix. C'eſt ainſi que ie la luy ay acquiſe. Ma dextre apres Dieu y auoit donné les commencemens Mais ceſt ordre & conduicte y a donné la perfection, autant que la brefueté de ma vie l'à peu permettre. Vzes en donc, mon fils, & m'en croy.

Pour le ſeruice de perſonne; Maintens les ſeruiteurs qui m'ont de tout temps fidellement ſeruy, & qui ſont encores capables de continuer. Ie me ſuis bien peu trompé au choix. Si leur aage les en diſpence. Reçoy y leurs enfans. Ceſte chaiſne de ſeruice du pere au fils, eſt & plus affectionnee & plus aſſeuree. Fay leur du bien aux occaſions, encores meſmes qu'ils ne t'en requiſſent. Ceſte preuention les obligera de tant plus fort à te bien ſeruir, qu'elle leur ſera vne preuue ſuffiſante, & du contentement que tu auras de leurs ſeruices, & du ſoin vers eux. Retranchant ceſte venalité qui y eſt entre & que doreſnauant la ſeule fidelité te les donne Prenant la peine de te faire informer de l'extra-

ction

ction de ceux qu'on te presente, & de leur vie. Ceste precaution y est bien necessaire, veu l'importance de leurs seruices, qui regardent ta personne, & en icelle ton Estat.

Or mon grand amy, ie pense t'auoir amplement informé de ce que tu dois faire au choix des officiers de ta Cour : Il me reste à t'aduertir de ce que tu y dois euiter. Et à cecy pource qu'il y a grande difficulté à recognoistre les hõmes. Il t'y faudra vaquer exactement. Car la vertu & le vice, bien qu'opposez, si ont ils quelque apparence de conformité, s'ils tombent en subiects, fins & malicieux. Sur tous le flatteur t'y sera infiniement preiudiciable, comme celuy qui portant visage d'amy, est le pire ennemy que tu puisse auoir. L'homme estãt de sa nature tant amy de soy mesme qu'il escoute volõtiers ceux qu'il pense luy seruir de bons tesmoings & aprobateurs de ses actions; & entre les hommes les Princes : pres desquels telle maniere de gens font plus de residence, Oyseaux de proye qui ne se rendent qu'aux lieux, où ils trouuent dequoy rauir. Pour te garentir de leurs pieges : Ne prends pas plaisir que ceux que tu approcheras de ton oreille, prennent ta vie pour subiect de ton entretien. Les Princes ne sont que trop portez de ceste vanité, de vouloir estre chatoüillez par des louanges, & c'est par la comme d'vn fort qu'ils se trouuent

le plus assailliz, & de la qu'ils leur font paroistre leurs vices masquez de vertus opposees. S'estans fait commandement à eux mesmes d'approuuer toutes choses, comme matiere propre à toutes impressions. Les entretenans par ceste douce menterie en leurs vices, faute de se bien congnoistre: Et pour auoir le iugement trop preoccupé de leur amour. Souuien toy de n'auoir pas tant d'esgard aux biendisans, qu'aux bien faisans, & fay plus de cõpte de ceux qui te diront librement leurs aduis, fust ce à ton desaduantage, que des autres qui applaudissent à tout. Car tres pernicieuse est cette flatterie qui cache la verité des choses, ou les desguise au gré de ceux qu'elle veut seduire. Cela fait que souuent nous sommes plus obligez a nos ennemys qu'à ceux qui veulent sembler nos amys. De ceux la par la hayne qu'ils nous portent, nous aprenons quelquesfois le vray: de ceux cy iamais. Pour euiter la surprise; Il te sera bon de t'informer diuersement de ce qui se passe; & en prendre les themes sur les sujets qui t'auront esté rapportez. De tous ces aduis tu en pourras recuillir quelqu'vn, sinon veritable, du moins vray semblable, sur lequel tu formeras tes concusions. Ainsi en ont faict les plus grands Roys, ainsi en ay-je fait, & nul s'en peut garentir que par ce moyen. Mais s'il t'aduient d'en descouurir quelqu'vn. Repousse le

de ſorte, qu'vne autre fois il ne luy prẽne point d'enuie de t'aborder. Tu n'en as que trop de tels en ta Cour, & des principaux, & des pires. De ceux qui ont fait vœu de ne cõſeiller iamais qu'à l'humeur où ils voyent le Prince porté. Ie le ſçay pour les auoir ouys de mon viuant. Car ie m'en ſeruois par neceſſité) Et ie croy qu'ils n'ont pas changé de methode. Fay leur ſentir le deſplaiſir que tu en as, ou qu'ils changent, ou qu'ils facent place à d'autres plus gens de bien.

Il y a encores vne maniere de gens à qui tu dois empeſcher l'abord de ta Cour, cõme d'vne peſte de tant plus dangereuſe, qu'elle ne ruine pas ſeulement le corps, mais encores l'ame. Et auſſi bien que le flatteur, ſ'introduit pluſtoſt es palais des Roys qu'és cahuettes des miſerables. Ce ſont les deuins, magiciens, faiſeurs d'horoſcopes, & prediſeurs de choſes futures. Telles gens infames corrompent les ames les mieux faictes, & celles des courtiſans particulieremẽt, comme plus portez à la licence que les autres hommes par les appas ordinaires des Cours. Se laiſſans plus aiſemant emporter à la curioſité de telles ſciences, qui ſont pluſtoſt doctrines de diables qued'hõmes. Elles émouſſent les eſprits ordinaires. Eſtonnent les foibles, tellemẽt qu'ils en demeurent ſtupides, hebetez, & incapables de toutes functions. Pluſieurs Princes autrement bien naiz ſ'y ſont perdus. Tu les dois de

tant plus esloigner, mon fils, que donner quelque foy à telles charlataneries est preuue certaine de peu de courage, & d'vne ame reprouuee de Dieu. *Aller pour les viuans aux morts? A la loy & au tesmoignage.* Dict l'oracle sacré. Les œuures genereux attendẽt tous euenemẽs de celuy qui lès tient en sa main, qui les tourne & les vire comme il luy plaist. La plus belle science est celle qui nous apprend de remettre à sa conduicte, & nos personnes & nos affaires, vn cheueu ne tombera point de ta teste que de son ordonnance. Il a compté tes iours auant que tu fusses, & vn iota ne passera point de son decret. Ceste confiance te fera viure content, sans chagrin, sans trouble d'esprit. Ou ceste vanité faict les hommes miserables auant le temps, leur donnant des apprehentions de choses qui souuent n'arriueront iamais. Et trouue qu'en cela eust eu raison c'est ancien qui disoit la mort la plus inopinee est la meilleure, s'il eust adiousté, à celuy qui est en la grace de Dieu. Car il est sans doubte, que les sinistres euenemens sont plus aisement soufferts s'ils surprennent: que s'ils sont attendus. Ou leur apprehention esbranste les plus hardis courages, tesmoing le fils de Dieu mesme voyant sa mort prochaine. C'est pourquoy, il n'est pas expedient d'en sçauoir l'heure & vaut bien mieux la remettre en la vo-

lonté de celuy qui tient les iours & les heures en ſa main, & les diſtribue en telle meſure & a qui il luy plaiſt. Banny donc, mon fils, ceſte peſte non ſeulement de ta Cour, mais du reſte de ton Eſtat, peſte inutille au bien, & qui ne peut faire que mal.

Les ieux de hazard ſont encore à bannir de ta Cour, ceux qui la ſuiuent ſont aſſez pottez à la desbauche ſans cela. Ceſt exercice ne faict rien ny à la diſpoſition ny à la grace, encores moings à la ſanté Au contraire il la trouble par l'ardeur de ſa paſſion. Ses effects ſont meurtres, blaſphemes, auarice, pauureté, tromperie, & en fin quelque miſerable yſſue de vie. Si tu le veux chaſſer (comme ie te le conſeille) ne t'y adonne point. Fay ſentir à ceux qui y ſont enclins, le deſplaiſir que tu as en ceſte exercice. Gourmandes les. Ton exemple leur ſeruira plus a s'en corriger, que quelques remonſtrances ou chaſtiemens qu'õ leur en peut faire. Ce faiſant tu feras pour eux & pour toy. Pour eux, en ce que tu leur conſerueras leur bien, qu'autrement ils diſſiperoient, & ſeras cauſe qu'ils s'employeront à quelque exercice plus conuenable & plus honorable à gens de leur condition. Pour toy, en ce que conſeruant leur bien. Il te leur faudra moings fournir: Le Prince eſtant le recours ordinaire à leur neceſſité. Pour les diuertir occupe les. Loyſiueté des

cours eſt la mere nourrice de tels vices. Si les eſprits ne ſont entretenus du bien, ils ſe laiſſent aiſement emporter au mal. Outre l'vtilité qui t'en reuiendra. Ils te feront honneur, & ſe trouueront plus prompts & appareillez à te ſuiure & ſeruir en temps & lieu ſans interruption. Eſloignes en donc ceſte racaille de gens, qui ne viuent que de la facilité d'autruy à ſe laiſſer piper: Ne les eſloigne pas ſeulement, mais chaſtie les exemplairement. Ie confeſſe auoir eſté trop indulgent à la tolerance de ce vice: i'en attribuë le deffaut à mon aage caduc, qui ne me permettoit plus tout autre diuertiſſement. Si n'ay-ie pas laiſſé d'en blaſmer l'exces, enceux qùe i'y ay veux trop actifs, force ſeigneurs qualifiez s'en trouuent incommodez, qui euſſent peu de leur bien te faire honneur, qui ſont à preſent contraincts par les grandes debtes qu'ils ont crées, vendre & engager leurs terres à la hôte de leur maiſon. Leur neceſſité ne te ſera que deſpence. Fais donc ce meſnage pour eux & pour toy, Ce ne ſera pas le moindre coup que tu puiſſe faire.

Ayant ainſi diſpoſé, mon cher amy, ta perſonne, ta maiſon, & les officiers de ta Cour. Il te ſera autant que tout cela neceſſaire, d'eſtayer ce bon ordre au dedans, par vne auctorité qui ſeconde la tienne, & en ſoit comme les pilotes & arcsboutans. Car bien que tant de bonnes qualitez qui reluyſent en toy ſoient vn fort moyen

pour conſeruer les choſes en l'eſtat que tu les auras rãgees; ſi eſt-ce qu'il eſt malaiſé que l'harmonie en ſoit telle, qu'il n'y entre quelque faux accord, qui non corrigé les pourroit en fin reduire à vne entiere diſſonance. Correction neantmoins, qui par le temps & les occurences, ſeroit pour n'eſtre pas bien receuë de toy. De ſorte que pour euiter ces inconueniens, il t'eſt beſoin de tellement departir ton auctorité, qu'ẽ certains cas tu en vſes abſolument. Et en d'autres que tu la ranges à certaines meſures qui ne puiſſent eſtre paſſees pour t'eſtre en excuſe vallable contre tous. Or, mon fils, il n'y a en France que tes Parlemens qui te puiſſent ſeruir en cela, Comme ceux, qui en la diſtribution de la iuſtice, repreſentẽt la Maieſté de ta perſonne & de ton ſceptre. Sur leſquels de toute ancienneté les Roys tes predeceſſeurs ſe ſont deſchargez des affaires generaux de l'Eſtat: pour les aſſubiettir ou du moins les faire paſſer par l'alambic de ces ordres. Treſſagement. Car par le moyen de ceſte eſpreuue, ils ſont aſſeurez que piece quelconque, ny fauſſe ny eſtrangere y ſera receuë: & que le blaſme ſi aucun y peut eſtre, ne leur en ſera point imputé. C'eſt pourquoy, mon fils, il t'eſt beſoing (enſuiuant les loüables couſtumes de tes anceſtres) de donner tel lieu à lauctorité de ces corps és choſes qui regardent les priuileges & prerogatiues de ton Eſtat

& ton auctorité Royalle, qu'il ne luy soit faict bresche. Mais que la liberté leur soit laissee de les iuger selon les loix. Ne permettant qu'ils soient violentez en leurs deliberations: ny la grauité de leurs charges mespriſee. Te souuenant qu'elles ne peuuent receuoir coup, qui ne redonde sur toy ny atteinte qui ne te touche. Chastie rigoureusement quicõque l'osera sans esgard. Car qui par mespris brise la figure: il en fera quelque iour autant s'il peut à la verité, Mais aussi es choses iustes & communes, il te sera besoing de les faire obeir comme subiects Et ne permettre que soubs ombre de ceste volontaire soubmission a laquelle tu te rengeras ils abusent de ceste puissance concedee au preiudice de la tienne superieure. Sois le premier iuge de la qualité des affaires, mais iuge equitable, retenant à toy ce qui sera tien, & renuoyant pardeuant eux ce qui sera de leur cognoissance.

Voila, mon enfant, ce que i'estime necessaire pour donner entree à ton bien, à ce grand bien qui t'est preparé. Bien toutefois qui ne sera pas entier s'il finist en toy, tu en dois souhaitter la duree immortelle; & le sera par le moyen d'vne femme sage & modeste, qu'il te faut establir en ta maison, comme le principal meuble qui luy deffaut encores, pour te laisser des regettons, qui puissent à l'eternité reuerdir, & donner au

lys

liz de France vneſtre immortel en ta maiſon.' Ce n eſt pas mon fils vn petit ſecret d'en ſçauoir faire le choix. Bien que les Princes ne ſoient pas tãt obligez à leurs foibleſſes que les autres hõmes, ſi eſt ce que s'ils n'en reſſentent les incommoditez ; ſi font bien quelquesfois leurs enfans & leurs ſubiects, qui les doit inuiter de n'y eſtre pas moins circonſpects, & diligẽs obſeruateurs. Ceux qui penſent eſtre bien ſages au monde, obſeruent trois choſes. Que la perſõne ſoit capable : Q'elle ſoit de maiſon ſortable & que ſi on luy donne à diſner elle apporte, cõme on dit, dequoy ſoupper. Ce ſont là les qualitez requiſes és mariages, pour ne tirer point de repentir; BON és maiſons priuées qui ont beſoin du luſtre & des facultez d'autruy, pour ſe rendre recõmãdables. POUR MOY, ie ne les tiens pas toutes trois neceſſaires au Prince. Et que quand l'vne des trois manqueroit il tournaſt à preiudice LA PREMIERE l'eſt en toutes ſortes : Car en vain ſe marie on ſi la capacité d'engendrer y manque, puïs que c'eſt la principale fin du mariage. LA ſeconde eſt bien ſeante, & y doit eſtre deſiree: mais plus par ſouhait que par neceſſité. LA troiſieſme eſt indifferente, ſi ce n'eſt que le public y receuſt aduantage. Car il faut preſuppoſer que le Prince dõt ie parle eſt vn grand Roy, qui n'a pas beſoin du ſecours d'autruy pour entretenir les deſpẽces

de sa famille. Ie veux donc inferer de là, mon fils, qu'il t'est besoing de rechercher vne fẽme capable. (Car sous ce mot ie cõprens la vertu, & les autres qualitez qui luy sont requises) qui te puisse donner de beaux enfans. Pour la maison tu l'y dois aussi desirer, mais sans t'y arrester par trop, tu as de la gloire assez de tõ chef, sans en esperer des qualitez d'vne fẽme, tu en as assez pour toy & pour elle. Pour le bien si tes limites ne s'en estendent, ie ne voy pas qu'il y soit beaucoup requis. Celuy qui ne consiste qu'en deniers ne profite pas, Il est aussi tost dissipé que touché. Ie te conseille dõc si les trois ne se peuuent rencontrer en mesme subiect vtilemẽt en toutes sortes, de te contenter de celuy de la capacite, & y adiouster ce quatriesme, que ce soit bien & le repos de ton Estat. Pourueu toutefois qne celle que tu voudras honorer ne soit pas de lieu si abiet que tu en peusses estre mocqué. Car il ne faut pas doubter que les enfans ne retiennent beaucoup de de la nature de leurs parens. Le Lion engendre le Lion: & ne se void point sans monstruosité que le tiercelet d'autour face des buzes. Il te la faut donc de noble condition, pour engendrer en elle des enfans de noble courage. Abraham commande à ses seruiteurs de prendre femme pour son fils Ysaac, des filles de sõ peuple, & de la maison de son pere. Ie t'en fe-

rois volontiers autant, mon fils, pour le repos de toy : & de ton Estat. Les alliances estrangeres ne luy ont pas tousiours bien reussi. Ceste cõtrarieté de natures en altere souuent l'harmonie : par les inconueniens qui en suyuent Tu en as nombre d'exemples domestiques. Choisi la donc, mõ fils dans ton propre Estat. Tu le peux dans ta maison. Et ses alliances ne seront pas moins illustres que tout autre, s'ils ne le sont d'auantage : Au moins en tireras tu ce fruict, que ton Estat ne sera esmeu d'autres mouuemens que des siens propres ; qu'il sera serui de mesmes cœurs & mesme langues ; & euiteras les accidens qu'il peut en courir sous vne puissance estrangere. Pour le temps que tu le dois faire, ie le laisse à ta discretion. Neantmoins ie te cõseille, que ce ne soit plustost d'vne couple d'annees. Il sera meilleur & pour ta santé, & pour ton Estat. Cependant fortifie toy de corps & d'esprit : Affin que l'eslection que tu en feras, soit & selon ton cœur, & au contentement de tous tes peuples. Et pourtant, mon cher ami, Reiette celles de la maisõ d'Espagne qui t'ont praticquees auant le temps, comme bien fort preiudiciables à l'honneur de toy & de ta Couronne. Te souuenant que quicõque les a cõseillees, à plus vizé à son particulier interest, qu'au tien. Que son but principal est de troubler ta maisõ, ou celles de tes alliez. Sou-

uien toy, mon fils, que tu és Roy de France, Roy tres Chreſtien (O! les belles qualitez) Mais de ſurcroiſt fils de Henry le Grand l'hõneur des Rois. Ces tiltres ne portent ils pas ſur le front la vertu & la gloire? Et ou ſont ils, ſi pour vne femme tu prends la loy de tes ennemis? & quels peuuent eſtre tes ennemis que ceux qui iouyſſent de ton biẽ? Et quel biẽ peut eſtre tien, ſi celuy-là ne l'eſt qui t'eſt laiſſé de tes peres? Et quelle loy de tes ennemis? Renõcer à toute ſucceſſion future ou ta fẽme pourroit arriuer: Et quels ennemis qui iouïſſẽt ton bien toute ſa maiſon depuis ſix vingts ans. Et quel biẽ? Outre tant d'autres Couronnes. Celle de Nauarre, l'antien patrimoine de tes anceſtres. Non, non (mon fils) ne degenere point Qu'il ne ſoit pas dit. Que les attraits d'vne fẽme puiſſent plus en toy, que l'eſclat de tant de Couronnes. Le deſaduantage eſt plus grand que de moitié de iuſte prix. Il les faut reprẽdre ou mourir en les recouurãt; Ou du moins vzer de repreſaille ſur choſe equipolente. Souuiẽtoy que ceſte natiõ ne butte qu'à ſon accroiſſement, que ſon deſir ne ſe borne point; que ſon ambition ne ſe termine point: & que quelque bonne mine qu'elle face, elle ne cherche qu'à deuorer. O! la belle choſe à veoir qu'vn Eſpagnol morgant dans ton Louure. Croy moy, que s'il y entre, il t'en chaſſera s'il peut.

Ou eſt la memoire des choſes paſſees? Ne ſe ſouuient on plus en France de tant de bouraſques qu'ils ont eſmeues? fait on ſi peu d'eſtat de mes ſueurs & de mes peines? que ma chaſſe leur ſerue de route pour retourner au giſte d'où ie les ay chaſſez? Contente toy, mon fils, de mes eſpreuues, & receuant le conſeil que ie te donne. Va en ta maiſon & de la prens y vne femme qui ſoit mere fertille de nombre de beaux enfans pour eſtre dignes ſurgeons de ſi belle plante.

Or, mon fils, encores ne ſera ce pas tout d'auoir policé, ta perſõne & ta maiſon, de l'auoir pourueuë d'heritiers dignes de toy, & de tout ce qui peut eſtre vtile pour l'vſage de ceſte vie temporelle, ſi tu ne trauailles auſſi de la regler & munir des choſes ſpirituelles, de tãt plus neceſſaires en ton Eſtat, que ſans elles il ne peut ſubſiſter, ny toy heureuſemẽt le commander. Car *ſeruir Dieu c'eſt regner.* Outre que l'homme n'eſtant au monde que pour le cognoiſtre. Il eſt bien raiſonnable qu'il s'y ẽploye, & recherche les moyens de le bien faire, & ces moyens ne ſe trouuent qu'en la volonté contenuë és ſainctes lettres. Dieu voulant eſtre ſerui, non ſelon les imaginations des penſees de l'hõme, mais ainſi qu'il luy preſcript en ſa loy, qui eſt la ſeule regle de toute pureté & ſainctеté. Or ce ſeruice ne peut eſtre qu'vn. On pût biẽ s'eſcar-

ter du but en diuerſes ſortes, mais il ne ſe peut donner dedans que d'vne ſeulle. Auſſi ſe peut on bien eſgarer diuerſement de la voye qui meine à Dieu : Mais pour y aller droictement: il ne ſe peut que par ceſte routte. Oblige donc autant que tu dois eſtre jaloux de tõ ſalut, d'y entrer pour ne t'en departir que tu ne ſois paruenu à ceſte Chanaã celeſte (ou elle aboutiſt) qui t'eſt Preparee des les fondemẽs du monde Neantmoins Dieu ayant permis contention & debat entre tes peuples, pour la verité de ce chemin : les vns pour vne routte, les autres pour vne autre, à meſme deſſein, toutesfois de buter à ceſte Cité permanẽte à iamais. Il t'eſt grandement neceſſaire, toy mon fils, qui és eſtabli Paſteur de ton peuple, de trouuer vn moyen de l'y adreſſer, afin qu'il ne vague plus errant ſur ces doubtes. Tu luy dois cela cõme ſon Roy, comme tres-Chreſtien, ſi tu veux eſtre eſtimé digne du tiltre que tu portes, & de la pieté de tes anceſtres. Et ẽcores pour l'amour d'eux-meſmes. La foy eſtant le lieu qui l'eſtreint auec toy, le ciment qui l'vnit, & de pluſieurs corps n'ẽ fait qu'vn. par ceſte harmonie du legitime commandemẽt du Roy & de la volõtaire obeiſſance du ſujet, tant celebree en la loy de Dieu. Cela mõ fils, te doit eſmouuoir, ſi tu veux l'obeiſſance de tes peuples, de faire qu'ils la rendent premierement à Dieu:

Car ils ne te la doiuent que par depence de celle là. Pour y paruenir dõc, l'vſage des antiẽs bons Rois de Iuda ne te ſuffiroit pas, qui deputoint leurs Princes auec des Leuites porteurs de la loy de Dieu pour inſtruire ſelon icelle les Citez de Iuda. Et ceſte loy eſtoit la voye par laquelle ils deuoient cheminer, voye non cõteſtée. Puis qu'il y a contention, Il te faut vzer d'vn expedient plus ſolemnel, & celuy la ſeroit vn concile libre, cõuoqué & aſſemblé de ton auctorité, de perſõnes priſes de toutes les prouinces de ton Eſtat. Perſonnes de probité & capacité ſinguliere. Ie dis expreſſement des prouinces de ton Eſtat. D'autãt que ie ne trouuerois pas bon, qu'aucuns autres y fuſſent admis. La pluralité des natiõs, & par conſequent des humeurs & conditions n'y pourroiẽt cauſer que du deſordre & de l'alteration. Auſſi que ton Roypume eſt aſſez fecond en perſõnes de la qualité requiſe ſans en emprunter ailleurs. Mais pource qu'en ce beau deſſein tu ne doibs viſer qu'à trouuer la verité & bannir le vice. Tu deuras receuoir en ce Cõcil, ceux d'ẽtre tes ſubjets qui conteſtent la verité de ce chemin cõtre la foy receuë & approuuee en ton Eſtat, afin que leurs raiſons examinees auec vn eſprit de paix & de douceur, on priſt ſur le tout des reſolutiõs plus ſainte & plus iuſtes. Mais encores d'autãt qu'il ſeroit à craindre que par trop

d'inegalité au nombre, l'erreur fuſt auctoriſé par la multitude. Ie ſerois d'aduis qu'il y fuſt gardé vne telle proportion, que toutes choſes y fuſſent equitables. Car ainſi il ne ſe pourroit faire que Dieu preſident en ceſte aſſemblee. (Comme il ſeroit ſuiuant ſes promeſſes) il ne s'en tiraſt le bon fruict qui s'en peut eſperer. Ie ſçay bien qu'on t'alleguera ſur ce deſſein, Les Conciles qui ont eſté cy deuant conuoquez: & entre autres celuy de Trente dernier, cõme guides ſuffiſans à bien conduire. Mais ayãt eſté accuſez de pluſieurs deffauts, & les parties cõtendantes non ouys. Il te ſera facile de parer ce coup. De dire auſſi que ſa Saincteté trouuera mauuaiſe ta procedure, cõme faite coutre les formes & au preiudice de ſon auctorité. Ie ne le croy pas, il eſt trop equitable & trop ſoigneux du ſalut des hommes: quãd meſmes il ſçaura que toutes choſes aurõt eſté eſprouee à ceſte ſeule piere de touche de la parole de Dieu Mais quand il le feroit, tu as en main vne infinité d'exẽples domeſtiques pour le ſatisfaire: & luy faire voir que ce ne ſera point vn attẽtat nouueau mais vn priuilege né auec ton Egliſe, qu'elle apris dés ſon bers par l'ẽprunt qu'elle en a faict de l'Egliſe primitiue. Et de faict entre pluſieurs autres tu luy en pourras produire vn conuoqué à Clermont ſous Theodebert. Vn autre à Orleans ſous Childebert. A Tours ſous Cherebert.

Cherebert, A Soiſſons ſous Pepin. A Aix la Chappelle à Saltsbourg ſous Charlemaigne. A Mets à Thoul à Attigny, ſoubs Charles le Chauue. A Bourges ſous Charles VII. & de nouueau en la ville de Tours ſous le Roy Louis XII. pere du peuple. Eſquels Conciles les choſes qui ont eſté traittees, ont eſté auſſi bien receües & executees, que ſi elles euſſent paſſé par les decrets d'vn Concil vniuerſel. D'ailleurs que ſans ces precautions la liberté qui y eſt requiſe pourroit eſtre reuoquee en doute par les preiugez du paſſé, qui en empeſcheroit l'entier accompliſſement.

En ce Concil ie voudrois que tout ce qui eſt controuers en la Religion fuſt diligemment examiné ſans exception. Et en ſuitte du ſeruice de Dieu, celuy qui eſt deub aux Roys, afin de leuer le ſcrupule que le temps pourroit auoir formé en quelques eſprits malades, ſur la diſtinction des puiſſances ſpituelles & temporelles: Car mon fils, comme vne abiſme attire vne autre abiſme: auſſi s'eſtant introduit par l'antienneté quelques doctrines erronees & ſuperſtitieuſes dans ton Eſtat, il s'en eſt gliſſé de nouueau vne autre qui te regarde, de tant plus pernicieuſe, que ces dependances frappent ta perſonne & ta ſouueraineté dãs le cœur. Doctrine que le diable à ſemee en ce temps à la ruine & deuaſtation des puiſſances ſouueraines, ſoubs pretexte de pieté & religieuſe obeiſſance. Et

ceſte doctrine, mon fils, eſt celle là qui veut aſſubiettir les Couronnes temporelles aux ſpirituelles. Les Princes ſouuerains aux Pontifes Romains. Encores que le premier de tes droits & le plus auguſte, ſoit celuy là. Que ta Maieſté tres Chreſtienne, en ce qui eſt du temporel, circonſtances & depẽdances d'iceluy, ny recognoiſt en ſon royaume ny ailleurs, ſuperiorité quelcõque que celle qu'elle tient de Dieu ſeul. Et n'appartient à homme du monde qui viue, ou clerc, ou l'ay, d'y mettre la main, directemẽt ou indirectement, de plain droict, ou par acceſſoire du ſpirituel, en tous cas, ou par extenſion de neceſſité, ny generalement en quelque maniere que ce ſoit. Et ce droict, mon fils, eſt ſi beau & ſi puiſſant, que quelque foudre qui menace ton Eſtat, elle ſe trouue auſſi toſt diſſipee, qu'apparuë. Et peut-on dire veritablemẽt, que c'eſt la vraye ſubſtãce, par le ſecours de laquelle il eſt paruenu à ceſte grande vieilleſſe. Neantmoins (bien que par le courage & la fidelité de ton Parlement) on n'oſe choquer ce droict directement, ſi eſt-ce que par voyes obliques, la Cour de Rome s'eſt de temps en temps eſſayee d'y faire breche, tantoſt ſous vn pretexte, puis ſous vn autre, (& iuſques icy ſans effect) continuant encores d'vn meſme fil ce deſſein, qu'elle trame de tant plus finement, qu'elle declare & de bouche & par eſcrit, qu'elle ne pretend rien ſur le temporel ny les Couronnes des Roys,

mais y adjouſte ceſte condition, ſinon (ainſi que depuis peu a voulu deſguiſer vn certain peintre nouueau qui n'a point de nom, en ſon image de la France preſentée aux Eſtats.) *Qu'entant qu'il les dirige comme moyens qui doiuent tendre à leur vraye fin, qui eſt la gloire de Dieu, appartenant au Pape comme chef de l'Egliſe, de veiller ſur le troupeau qui luy eſt commis, & dont les Roys ſont reputez oüailles, comme leurs ſubiets, à fin que nulle impieté ne s'eſtabliſſant, le troſne du fils de Dieu ne ſoit renuerſé.* Si bien que ſouz ombre de ceſte diſtinction, il en arriueroit de cecy. Qu'autant de fois que ſa ſainteté iugera en tes actions, la gloire de Dieu intereſſee, (& elle le ſera autant de fois que preoccuppé de ſa paſſion, il en a quelquesfois eſtant homme, ou de quelque autre eſtrangere) il te voudra mal. Il luy ſeroit loiſible d'vſer contre toy de ſes cenſures, & pour te ranger à ſa raiſon, interdire ton Royaume, le donner au premier occupant, & diſpenſer tes ſubiects, du ſerment de fidelité qu'ils te doiuent (qui ſont moyens par leſquels il entend les diriger.) Et ainſi de Roy que tu eſtois, tu deuiendrois homme priué, & apres immolable à la furie du premier venu, & voila ou' ceſte doctrine te meine, s'en ſont les degrez: Mais à fin que tu voye que ceſte gloire de Dieu pretenduë, n'eſt qu'vn maſque à la defformité de ce pouuoir. Enquoy eſtoit la gloire de Dieu intereſſee quand le Roy Louys XII. fut excommunié par le Pape

Iules II. ?eſtoit-il queſtion d'autre choſe que de la deffence du Duc de Ferrare que ce Pape vouloit opprimer ſouz pretexte d'vn impoſt leué par ledict Duc ſans ſon auctorité, duquel neantmoings il luy offroit la raiſon en toutes ſortes ? Ce ſont couleurs viues, mais faux traicts ; qui entrent cependant quelquesfois ſi auant és eſprits foibles qu'ils y trouuent lieu de veritez. C'eſt pourquoy tres-ſagement ez Eſtats que tu as conuocquez. Ceux du tiers Eſtat t'auoient-ils requis, que ceſt article paſſaſt pour loy fondamentale : Et ne ſçay pas qui en empeſche la publication. Veux-tu faire hommage à quelqu'autre qu'à Dieu de ceſte Couronne que tu ne tiens qu'en precaire de luy? Te l'ay-ie laiſſee pour la diuiſer & la rendre feudataire ? Ne vois-tu que c'eſt faire place à vne autre puiſſance que la tienne, & ouurir la porte à la licence quand l'occaſion s'en preſentera ? Veux-tu plus donner à l'ambition d'aucuns de tes ſujets qu'à ta ſeureté. Et que la marmitte briſe ton ſceptre? Ne vois-tu pas où ceſte doctrine m'a conduit ? Et ſi tu ne crains meſme rencontre pour toy : fay-le pour ton peuple? Non, non; mon fils, ceſt article eſt trop important pour eſtre mis à nonchaloir. Ie ne conſeille pas ſeulement de le faire paſſer en plaine aſſemblee d'Eſtats: mais encores que ce ſoit l'vn des principaux articles qui ſe traictent en ce Concile, (où ie te reſpons qu'il ſera dignement

deffendu, comme estant du droict diuin & humain.) Et que le decret qui en reüssira tienne lieu de loy fondamétale & inuiolable à iamais. En excution duquel tu deuras commettre certains graues personnages par les prouinces ez mains desquels tous Ecclesiastiques, Colleges & communautez, seront tenus de iurer l'obseruation dudict decret. Et qu'à l'aduenir nuls puissent entrer en la ioüissance d'aucuns benefices, sans au prealable auoir faict le mesme serment és mains de tes officiers des lieux. Dont seront retenus actes pour y auoir recours, & où aucuns seroient refusans; qu'ils fussent priuez de leurs benefices, & bānis du Royaume cōme estrāgers, & ennemis de l'Estat. Mais ne t'estonne pas du bruit qui s'en pourra faire. Il passera. Que cela te suffise, qu'estant iugé par les suffrages de ce Concile il sera iuste, & partant necessaire & faisable. Et s'il est besoin de force pour l'authoriser, les tiennes vnies seront bastantes: voire quand l'Europe seroit coniurée. Au reste ne regarde iamais ces ingrats pour qui i'ay tant fait, que i'ay tant honorez, qui m'en retribuent à present en toy vne si miserable recompence, & preferent le lustre de leur escarlate & la vanité de leurs passions au salut de leur Roy, du fils de leur bien-faicteur. Que leur memoire te soit à iamais odieuse, & te souuien que quelque empeschement ou opposition qu'ils y ayent faicte Ceste doctrine est saincte, iuste & equitable.

Pour les autres reiglemens à faire en ce Concil, ils dependront de la neceſſité qui en ſera iugée par les conuoquez, touſiours à ceſte fin d'eſtablir ceſte vnité de doctrine, tant ſaincte & deſirée de ceux qui ont l'ame eſpriſe de pieté enuers Dieu, & de charité enuers leur prochain. Mais d'autant que cet ouurage n'eſt pas d'vn iour. Ie ſuis d'aduis en attendant l'heure que Dieu y a preſcripte. Que tu maintiennes les vns & les autres des contendans, (ſouz l'auctorité de tes Edicts) en la profeſſion qu'ils font de le ſeruir, bien que l'vn ou l'autre contraire à la verité. Mais la foy eſtant vn don de Dieu, Ce ſeroit en vain d'en preſſer la grace par la force. La pieté eſt vn deuoir de l'hõme enuers Dieu, ſur lequel le bras de la chair n'a que voir. Ceſt vſage ne te ſera pas ſeulement imputé à iuſtice, mais encores à profit & vtilité. Et la principale ſera que tu verras ton eſtat florir en vne longue paix, de tant plus floriſſante, que ſouſtenuë de l'amour de tes peuples vers toy, & de l'vnion & bonne correſpondance entr'eux, qui te ſeront des forces inuincibles & toutes preſtes, à oppoſer aux incurſions de tes ennemis: & auſſi promptes & appareillées à leur courir ſus, ſi l'honneur de tes commandemens les y conuie. Honore les indifferemment des charges de ton Eſtat, & en toutes tes actions parois eſgal vers eux. Teſmoigne leur meſme confiance en toutes choſes. Outre que ce leur ſeront autant de

charbons bruſlans ſur leurs teſtes, qui les conſumeront d'ardeur & de zelle à ton ſeruice. Par ton exemple ils ſe porteront à meſme indiferẽce entr'eux. Ie ſçay qu'en vaut l'aune par ma praticque qui me fait t'aſſeurer que tu trouueras en ceſte procedure, plus de ſeureté qu'autrement, ſi tu la ſçay meſnager comme il faut. Ceſte diuerſité bien conſideree & bien conduicte, eſtant vn fort inexpugnable, pour la deffence de ton auctorité contre qui la voudrois eſbranſler. Ces deux corps, bien qu'vn en toy, ſi ſont ils infiniment diuiſez en foy, & par ceſte diuiſion; eſloignez d'intelligence hors ton ſeruice. Si bien que quelque vent qui batte, tu pourras par ce moyen, te mettre à couuert de la tempeſte, & en diſſiper les nuages. S'il eſt domeſtique par ton auctorité, & leur oppoſition: Si eſtrange par leur vnion & correſpondance. Vn foudre, vn mauuais vent venant du coſté de Rome, en peut corrompre vne partie. (Et de la il en vient quelquefois de violents & peſtiferez.) Mais l'autre qui n'eſt point abſtrainte, a autre obligation que naturelle vers toy, ſera touſiours ſaine, & touſiours preſte pour en purger auec toy l'infection. Bien apropos s'en ſeruit mon predeceſſeur en la derniere desbauche de ſes peuples: ou ie puis dire que ſans mon ſecours ſon eſtat couroit vne fortune bien perilleuſe. C'eſt pourquoy mon fils il t'eſt grande-

ment neceſſaire de te confirmer en la maxime que i'en ay appriſe par mon experience (que tu as prudemment ſuiuie iuſques icy) ſi tu veux te maintenir en l'auctorité de ton ſceptre. Mais d'autant que ceſte harmonie, ne ſe pourroit aiſement conſeruer, ſi tu n'eſgalle en quelque façon ceſte grande diſproportion qui eſt entre eux en aduantages; Tu deburas fauoriſer le plus foible; autant qu'il ſe pourra raiſonnablemẽt, affin qu'il ne ſoit ſuppedité & gourmãdé par le plus fort, & pour le faire ſans t'incommoder, ny alterer le cours de ton regne. Continuë leur les aſſeurances que ie leur ay accordees a ceſte fin: Ie te feray caution pour eux qu'ils n'en abuzeront iamais. Ce ſeront touſiours tes villes gardees ſoigneuſement par tes ſubiects, eſquelles ton auctorité ne diminuera point. Et leur ſeront neantmoigns des gages aſſeurez de ton amour & bien-veillance vers eulx, fermant l'oreille a tous ceux qui t'en voudroient donner des deffiances, & aux conſeils des autres qui te voudroient perſuader que la gloire de Dieu & ton auctorité y ſont bleſſees.

Ce faiſant mon fils i'eſtime que tu n'auras rien obmis de ce qui eſt de principal à faire en ton eſtat pour la fin ou tu doibs aſpirer qui eſt d'en regler la conduitte & le porter à la paix. Il t'en faut maintenant fortifier le deſſeing, par l'amitié & bonne intelligence que tu doibs nourrir auec tes voiſins, à fin que reglant & pa-

cifiant le dedans tu n'en ſois empeſché ou diuerty du dehors. Mais que ceſte generalle concorde, te ſoit vn ayde vtille, pour l'accompliſſement de ce ſainct deſir. La premiere & la derniere periode mon regne, n'a tendu que la, de t'en laiſſer vn parfaict ſeminaire, & en conſolation, & en ſupport à tes neceſſitez que tu dois cultiuer auec ſoing: mais auſſi auec prudence pour ne donner pas tant àla perfection de telles amitiez, que ta gloire y receuſt preiudice, & ton eſtat perte ou dommage. Or mon fils, il faut que ie te confeſſe. Qu'entre les alliances que ie tay contractees: Ie t'en ay laiſſé de deux ſortes: toutes neantmoings auec ferme volonté de les conſeruer entieres, & n'en enfraindre les promeſſes: toutesfois comme leurs cauſes ont eſté diuerſes. Les vnes fondees ſur l'amitié naturelle les autres ſur les bien faicts receus, & les autres ſur la neceſſité: Auſſi en ay-ie chery l'acquiſition à l'eſgard de leur merite, & veux bien que tu face le meſme. Mais les vnes eſtans plus obligatoires que les autres, il eſt raiſonnable & iuſte que tu ſuiue la nature de leurs contrats. Outre qu'en ceſte diſcretion, tu n'as pas à contenter ſeulement tes affections particulieres, il t'y faut conſiderer les publiques, non ſeulemẽt la paix de ton Eſtat, mais l'vniuerſelle, puis que tu es reſerué à ceſte fin. Pour en faire vne equitable difference qui ſe puiſſe rapporter au bien commun de la republique Chreſtienne.

Tu as a obſeruer tes alliez, leurs natures, leurs puiſſances, le but ou ils peuuent tendre, les apparences, & ce qui en peut reüſſir; affin que de ceſte conſideration, tu puiſſe tirer les coniecturesvray ſemblables de ton debuoir, pour entrer aux veritables. Or tu és allié de l'Eſpagnol, de Langlois, des Allemans, des Flamans, des Suiſſes, des Potentats d'Italie. De tous leſquels tu és enuironné. Conſidere qui de tous ceux là peut eſtre capable d'entreprendre ſur ſes compagnons, & d'humeur de le faire. Le Roy de la grand Bretagne ſe contente de ſes limites. Les Allemans ſont diuiſez en pluſieurs principautez releuans de l'Empire, non tellement vniz qu'ils vouluſſent de commune main, embraſſer vne conqueſte a leurs deſpens pour la republicque; chacũ deux en particulier incapable de le faire pour luy. Les Flamans ont aſſez d'affaire chez eux. Sans muguetter l'autruy. Les Suiſſes ſont pacifiques, contents de leur liberté diſtints en pluſieurs petites Republiques, particulierement impuiſſantes d'acquiſition. Les Potentats d'Italie de meſme & de plus diuiſez. Si bien que de tous ceux la, il ny a point d'apparence qu'aucun puiſſe attenter ſur ſon voiſin Il ne reſte plus que l'Eſpagnol qui le puiſſe eſtre & d'humeur, & de puiſſance. Qu'il le ſoit d'humeur. C'eſt la voix des nations, & les effects le teſmoignent. De puiſſance il eſt grand, il eſt riche. Il a de grands Eſtats par tout, il le peut en

Italie comme Roy de Sicile, de Naples, Duc de Milan. Protecteur de Gênes, Ez pays des Estats, comme en pretendant la seigneurie, Comté de Flandres & autres prouinces y iointes. En Alemagne, fauorisé de l'Empereur son parent, de sa maison. De sorte que ce seul Prince est celuy d'où peut venir le trouble. Et seul à craindre. Le Roy de la grand Bretaigne qui ne luy cede point, ne le craint pas: fortifié & de sa puissance propre, & de l'assiette de ses Isles. Mais pour les autres qui sont en terre ferme, enclauez dans ses terres: ils ont sujet de crainte. Et de faict, il a commẽcé en Allemagne, il poursuit en Italie, & verra on auant que le ieu se departe, qu'il voudra continuer en Flandres, & acheuer en France (s'entend si on le laisse faire.) Mais, mon cher amy, il te faut bien garder d'attendre cela. Vze de ceste maxime d'Estat tres-asseuree, qui veut. Que le plus foible voisin soit secouru cõtre le plus fort, pour diuertir sa ruine, de peur que le victorieux accreu par le debriz & aneantissement des petites puissances, il vienne à engloutir les plus grosses. Or mon fils, entre les Princes Chrestiens capables d'empescher ses dessеins, tu es celuy là qui le puisse plus commodement comme assis au milieu de tous ces peuples. Et comme tu le peux commodement pour eux. Tu ne le doy pas moins vtilement pour toy. Car si ta grande puissance ioincte à la leur les conserue: Toutes les leur petites (mais

grandes vnies) ne t'asseurent pas moins. Et bien que trespuissant, si est-ce que leurs amitiez te sont vtiles. Obligé de plus d'en cherir la faueur par l'assistance que i'en ay receuë en mes plus grandes necessitez, contre le mesme ennemy qui les assault. Obligé, dis-ie, à peine d'ingratitude, de leur rendre ce qu'ils m'ont presté. Te souuenant que s'ils estoient corrompables à ton preiudice, il seroit auſſi prest d'en auoir cõtre toy que contre eux. De sorte, mon fils, que ces considerations poisees, c'est à toy à te resoudre de quelle part tu dois tendre. Resolution de tant plus aisee que toutes choses panchent de leur costé. Le debuoir, les maximes & ton bien propre. Il est vray qu'on dira que tout cela ne te regarde point. Et que ces doubles mariages qu'on ta praticquez en ceste maison, te garentissent de toute aprehention de sa part. Comme si tu n'auois à considerer que ta seureté presente, sans aucune solicitude de l'aduenir. Et moy, ie te dis que ce ne t'est pas assez de l'establir pour ton viuant, si tu ne le fais auſſi pour tes enfans. Et elle ne le peut estre pour eux asseuree, qu'en la subsistance de tes voisins: qui pourroit estre aneantie par ta conniuence, & en fin leur ruine fondre sur la tiẽne. Car bien que tu t'en peusses garantir pour vn temps par le nœud de ces alliances. Iceluy brisé (comme il sera quelque iour) à peine en euiteroient ils la rencõtre. Car cette nation ne perd

point de temps pour paruenir à ſon but, & en ſçait prendre les occaſions. Conſidere depuis le pourparler de ton alliãce, où elle ſ'eſt portee en Italie. La voila en Piemont puiſſamment armee, reſolue de ioindre ceſte piece à tãt d'autres Eſtats qu'elle y poſſede, & en ſuite celle de Sauoye. S'il arriue comme elle penſe, te voila deſcouuert à elle de toutes parts. Et ta ville de Lion frontiere à vn puiſſant ennemy. C'eſt donc à toy, mon fils, de pluſieurs maux d'eſlire le moindre, & recueillir d'iceux le bien qui y peut eſtre trouué. Puis que tu ne peux accõplir ces alliances de mariage ſans troubler celle que tu as d'amitié auec tous ces autres Princes, dont la conſeruation t'eſt ſi vtile. Laiſſe les choſes en l'eſtat qu'elles eſtoient auparauant, & te cõſerue s'il ſe peut les bonnes graces de tous. Ainſi tu feras tout plein de bons coups. Tu te donneras la paix & à eux auſſi. Et ſeras comme vn contrepoids a eux tous pour les maintenir en eſtre. Mais s'il ne ſe peut. Preferes toutes celle cy, à celle la, comme plus aſſeuree & plus vtille au public & au particulier, & outre ce grand bien general, voicy vn particulier qui te regarde. Toute la Chreſtienté ſe plaint de la tyrannie exercee ſur l'Empire depuis ſept vingts ans par la maiſon d'Auſtriche, qui fait de ceſte dignité eſlectiue, vn heritage propre au meſpris des eſlections, qui ne ſont plus que ceremonies & acceſſoires, au lieu de principal qu'elles de-

uoient estre; appropriant à soy les fiefs de l'Empire, de tant plus hardiment, que fortiffiee de la maison d'Espagne, par intellligence qu'ils ont ensemble affin de se tant mieux affermir aussi en ses vsurpations. Or mon fils entre tous les Princes Chrestiens, tu es celluy sur qui toute la terre habitable iette les yeux comme seul capable de la deliurer de cette oppression : seul desiré a ceste fin, & seul a cela destiné. C'est vne perle precieuse a ta gloire que tu ne doibs negliger. Tu y es appellé des Allemans. Le Roy de la grand Bretagne ton bon amy ty fauorisera. Les Venitiens ty assisteront: Les Suisses ty conduiront. Les Estats de Flandres ty porteront, tous les autres Potentats ty feront voye. Tout cela mon fils te sont de fort esguillons pour ty laisser conduire, puis que ta gloire y est interressée, que c'est le souhait de tous, & le bien de tous. Et de grandes obligation pour en cherir & conseruer les amys : & les volontez, qui ne respirẽt qu'a illustrer de plus en plus ta grandeur.

Et ainsi bien conditionné en ta personne. Bien policé au dedans, bien appuyé au dehors. Tu ne peux faillir de veoir ton regne heureux floriſſant abondant. Ta personne esleuee, glorieuse magnifique aymée, honoree, crainte de tes peuples, de tes voisins de tes ennemis. Et pour comble de bon heur. La paix vniuerselle entre les Chrestiens, qui te donneront pour ce

bien faict tant signalé, ces grãds elloges d'auguste de pacifique de bien aymé à l'immortelle gloire de ton nom.

Voila mon fils ce que i'auois a te dire sur la conduitte de ta vie pour la mener a la fin aquoy elle est destinée. Ie t'en eusse peu prescrire plus de particularitez. Mais ces conseils generaux te suffisent car en iceux tu trouueras les particuliers, si tu prens la peine de ten instruire. En la crainte de Dieu les bonnes mœurs en general. Ez qualitez les belles actions. En l'estude les bonnes instructions. Ez exercices les agreables & honnestes conditions. En ta Cour les genereuses operations. En tes Conseils les vtilles resolutions. Au Concil les saincte determinations. En tes alliances les asseurees confederations, & en toutes en general la gloire. Et apres ceste gloire vne autre sans comparaison plus excellente, qu'œil n'a point veu, oreille na point ouye, & n'est point montée au cœur de l'homme, laquelle t'est preparée de tout temps. Et en laquelle ie m'en vay t'attendre, pour la iouir quelque iour auec toy en perfection, en eternité & en ioye. A Dieu donc mon fils, à Dieu mon bien aymé, A Dieu mes delices. Ie m'en reuay à mon repos. Ie te laisse mon cher enfant, Mais Dieu, mon Dieu sera auec toy. *Qu'il te responde au iour de tribulation, que le nom du Dieu de Iacob te deffende, qu'il t'ennoye secours*

du sainct lieu, & te soustienne de Syon: Qu'il ait memoire de toutes tes offertes, & conuertisse ton holocauste en cendre. Qu'il te donne selon ton cœur & accomplisse tout ton Conseil. Que ta main rencontre tous tes ennemis, & ta dextre atteigne tous ceux qui te hayssent. Que le iuste florisse en ton temps, & que grande paix soit sur la terre. Que tu domines depuis vne mer iusques à l'autre. Et depuis le fleuue iusques au bout du monde.

A Dieu mon fils, mon bien aymé, à Dieu mes delices.